



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

RAPPORT ANNUEL 2020

UNE ANNÉE

AU SERVICE DES TERRITOIRES

SOMMAIRE

P. 3 ÉDITO DE JACQUELINE GOURAULT

P. 4 RENCONTRES

P. 6 L'ESSENTIEL

P. 10 FAITS MARQUANTS

P. 12 APPUI OPÉRATIONNEL ET STRATÉGIQUE

P. 14 • Vision globale, actions locales

P. 18 • Reportage – L'ANCT promeut le commerce de proximité

P. 20 • Éclairage – Écoute et sur-mesure : la méthode ANCT



P. 22 TERRITOIRES ET RURALITÉS

P. 24 • Une panoplie d'outils efficaces

P. 28 • Reportage – Revitalisation des territoires : tout un programme !

P. 30 • Éclairage – Animer le partage de connaissances et d'expériences entre territoires



P. 32 POLITIQUE DE LA VILLE

P. 34 • Deux approches pour une politique plus opérationnelle

P. 38 • Reportage – Les cités éducatives

P. 40 • Éclairage – Soutenir les projets des territoires grâce aux fonds européens



P. 42 NUMÉRIQUE

P. 44 • Déploiement du numérique : concilier équipement et accompagnement

P. 48 • Reportage – L'inclusion numérique



P. 50 PERSPECTIVES 2021

Une montée en puissance qui se confirme en 2021

Directeur de publication : Yves Le Breton.
Responsables d'édition : Jonathan Gainche, Agnès Garderet.
Rédactrice en chef : Nesma Kharbache.
Conception/réalisation : stractéact'.
Rédaction : stractéact', Nesma Kharbache, Alexy Rodriguez.
Contributions : merci au secrétariat général, aux équipes des directions générales déléguées Politique de la Ville, Numérique, Territoires et Ruralités, Appui opérationnel et stratégique.
Direction artistique et iconographie : Silvia Colato.
Cartes : service cartographique/ANCT
Impression : AVP Arts graphiques.
Dépôt légal : juillet 2021.
La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT.
Agence nationale de la cohésion des territoires – service Communication – TSA 10717 – 75334 Paris Cedex 07 ; info@anct.gouv.fr
ISBN : 978-2-492484-15-5

ÉDITO



Jacqueline GOURAULT,

ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



2020 restera comme une année inédite : celle d'une crise sanitaire, qui a bouleversé notre pays et qui est encore lourde de répercussions économiques et sociales pour nombre de nos concitoyens. Elle restera également comme l'année de naissance, mais surtout de montée en puissance de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

La création de l'ANCT, au 1^{er} janvier 2020, a été souhaitée par le président de la République. Elle incarne la conviction que, face aux enjeux et aux grandes transitions auxquels nous sommes confrontés, les solutions doivent venir des territoires. L'État, dans ce contexte, doit se mettre en « ordre de marche » pour les soutenir, non pas comme prescripteur, mais comme accompagnateur, en offrant des solutions sur mesure.

L'ANCT incarne pleinement cette évolution en s'adressant à l'ensemble des collectivités rurales, urbaines, de la montagne, du littoral ou des outre-mer.. **Pour cela, l'ANCT développe trois grandes missions :**

1. un appui en ingénierie au bénéfice des projets des territoires qui en ont le plus besoin, en mobilisant les expertises publiques et privées. Le panel de solutions est vaste pour pouvoir être adapté le plus finement possible. Il s'appuie sur la richesse d'expertises de l'État, à travers ses services déconcentrés et ses agences (Cerema, Anah, Anru, Banque des territoires, Ademe), mais aussi des partenaires publics et privés rassemblés dans le « Club de l'ingénierie » ;

2. la mise en œuvre de programmes d'appui élaborés au niveau national par le Gouvernement. Ils visent à revitaliser les centralités (Action cœur de ville, Petites Villes de demain) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à déployer l'infrastructure numérique en très haut débit sur l'ensemble du territoire national (France Très Haut Débit, New Deal mobile), à conforter des services publics au plus près des Français (France Services) et à renforcer le rayonnement de notre pays par son industrie (Territoires d'industrie) et ses tiers lieux (Nouveaux lieux, Nouveaux liens) ;

3. l'élaboration de contrats territoriaux, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui permettent à l'État et à l'ensemble des EPCI et des groupements d'EPCI d'installer un cadre de dialogue pluriannuel et transversal, à partir du projet de territoire.

Si l'Agence s'est déjà rendue si indispensable, en un an et demi d'existence, je crois que c'est avant tout parce que nous avons fait le pari de la confiance pour mettre les élus en capacité d'agir et pour révéler le formidable potentiel de tous nos territoires et de ceux qui les font vivre.

Une première année d'existence structurante et engagée

Confrontée dès sa création à une crise sanitaire sans précédent, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a immédiatement fait la preuve de son utilité. Caroline Cayeux, sa présidente, et Yves Le Breton, son directeur général, dressent le bilan de cette première année d'exercice au service des élus locaux et des besoins spécifiques de leurs territoires.



Caroline CAYEUX,
présidente de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires

En tant qu'élue locale, maire d'une ville moyenne, mais aussi présidente de l'association d'élus Villes de France, qu'est-ce qui vous a incitée à vous engager dans la mise en place de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, en 2020 ?

C'est justement parce que je suis une élue locale que j'ai ressenti le besoin de participer à la création d'un organisme qui répond concrètement aux freins récurrents que nous rencontrons dans l'exercice de nos mandats locaux : la difficulté à trouver les bons interlocuteurs, la complexité des démarches pour financer des projets, l'insuffisance de l'ingénierie locale pour les mettre en œuvre...

Et, en tant que présidente de l'ANCT, quels sont, à vos yeux, le rôle et la spécificité de cette agence dans le paysage institutionnel français ?

La mission première de l'ANCT est d'accompagner les collectivités et les élus locaux dans la réalisation de leurs projets de territoire, en simplifiant leurs démarches et en leur apportant toute l'aide et le soutien dont ils peuvent avoir besoin.

Notre Agence a pour particularité de regrouper au sein d'une seule et même entité, de manière rationnelle et surtout efficace, les différentes politiques d'aménagement du territoire. Les collectivités s'en emparent ensuite « à la carte », selon leurs choix stratégiques et leurs besoins. C'est la logique du « cousu main » à laquelle je tiens beaucoup, c'est-à-dire un accompagnement sur mesure et adapté aux projets et aux spécificités de chaque territoire.

“La logique du cousu main, un accompagnement sur mesure adapté aux projets et aux spécificités de chaque territoire sont les marques de fabrique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.”

Quelles ont été les premières étapes franchies, lors de cette première année d'existence, notamment dans la relation tissée avec les élus des territoires accompagnés ?

En un an, l'ANCT s'est fixée une feuille de route ambitieuse, et elle a développé des partenariats importants avec notamment l'Ademe, l'Anah, l'Anru, le Cerema et la Banque des Territoires.

Et, forte de ses 247 délégués territoriaux, l'Agence a su se mobiliser aux côtés des collectivités durant la crise sanitaire. C'est plus de 500 projets sur mesure (en dehors des programmes d'appui) que l'ANCT accompagne sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une véritable montée en puissance que nous comptons poursuivre et amplifier au cours des prochains mois.

Quelle place l'ANCT est-elle appelée à prendre notamment dans le cadre du plan de relance ?

L'action de l'ANCT dans le cadre du plan de relance sera essentielle puisque le Gouvernement l'a chargée de coordonner la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces CRTE engagent les territoires dans une dynamique de transformation, avec le soutien de l'État, pour les six prochaines années. À ce jour, l'ANCT accompagne près de 200 territoires dans l'élaboration de leur CRTE ; 400 le seront au total, en lien avec nos partenaires.

Cette confiance placée dans l'Agence souligne la reconnaissance de sa pleine capacité à intervenir, avec beaucoup d'agilité et d'efficacité, dans les territoires fragilisés par la crise sanitaire, et fait d'elle un partenaire incontournable pour les collectivités.



Yves LE BRETON,
directeur général de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires

UN CHAMP D'EXPERTISE TRÈS LARGE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES

L'ANCT dispose d'un très large panel de compétences. Elle compte 63 métiers différents dans ses rangs, et nos collaborateurs ont des parcours très divers, dans la fonction publique, nationale et territoriale, et le secteur privé. Cette diversité constitue une force pour nos missions et nos expertises. En effet, leurs connaissances de l'action publique et du monde de l'entreprise représentent un atout pour cerner les enjeux locaux et travailler les projets de territoire de manière globale, avec les élus.

FACE À LA CRISE SANITAIRE, UN ENGAGEMENT FORT SUR LE TERRAIN

Créée au 1^{er} janvier 2020, l'ANCT est née dans le contexte bien particulier de la crise sanitaire. De ce fait, les fonctions supports (RH, informatique, logistique, comptabilité...) ont été très sollicitées pour assurer notre continuité de service durant le confinement. Et l'Agence a réussi à maintenir son action en faisant preuve de réactivité, de souplesse et d'ingéniosité.

Je retiendrais sa mobilisation autour des Quartiers d'été, que les équipes de la direction de la Politique de la ville ont contribué à organiser au sortir du premier confinement. Résultat : plus de 500 000 jeunes bénéficiaires !

De son côté, la direction du Numérique a piloté la création d'une plateforme d'aide aux usages du numérique du quotidien. Ouverte en urgence, elle a accompagné plus de 19 000 personnes au printemps 2020.

La direction Appui opérationnel et stratégique a, quant à elle, travaillé avec les régions pour utiliser les crédits des fonds européens pour des dépenses de santé. Enfin, la direction Territoires et Ruralités a soutenu les France Services pour maintenir le lien avec les usagers.

Pour sa gouvernance locale, l'ANCT a mis en place les comités locaux de cohésion territoriale dans chaque département, avec les préfets, ses délégués territoriaux. Dans l'urgence de la crise, l'ANCT a ainsi démontré son engagement total auprès des territoires et de leurs habitants.

LE BILAN DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ

En termes opérationnels, l'ANCT s'est construite rapidement. En un an d'existence, elle a étendu son réseau de partenaires (Cnam, Sciences Po Executive Education, entreprises publiques locales...) pour enrichir ses services. Elle a aussi élaboré son offre d'ingénierie et d'accompagnement sur mesure, et lancé son tout premier programme 100 % ANCT, Petites Villes de demain.

Nous avons maintenu des échanges étroits avec les maires, via des visioconférences thématiques et leurs associations d'élus, avant de reprendre nos déplacements sur le terrain. Nous étions par ailleurs en lien régulier avec les parlementaires sur des projets spécifiques ou l'avancée de nos chantiers : j'ai ainsi participé à neuf auditions à l'Assemblée nationale et autant au Sénat.

Aujourd'hui, l'ANCT se concentre également sur France Relance : réindustrialisation des territoires, accélération du déploiement du numérique et accompagnement à ses usages, gestion du fonds de restructuration des locaux d'activité. Le Gouvernement lui a également confié la gestion des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), conçus pour accélérer cette relance économique et accompagner les territoires face aux grandes transitions.

“L'ANCT dispose d'un très large panel de compétences. Elle compte 63 métiers différents dans ses rangs.”

L'ESSENTIEL

Une agence au service des territoires

Créée au 1^{er} janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire.

20 M€ Budget d'ingénierie dédié aux collectivités locales en 2021

**UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE
AVEC UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRÉSENTATIF
COMPOSÉ DE 33 MEMBRES**



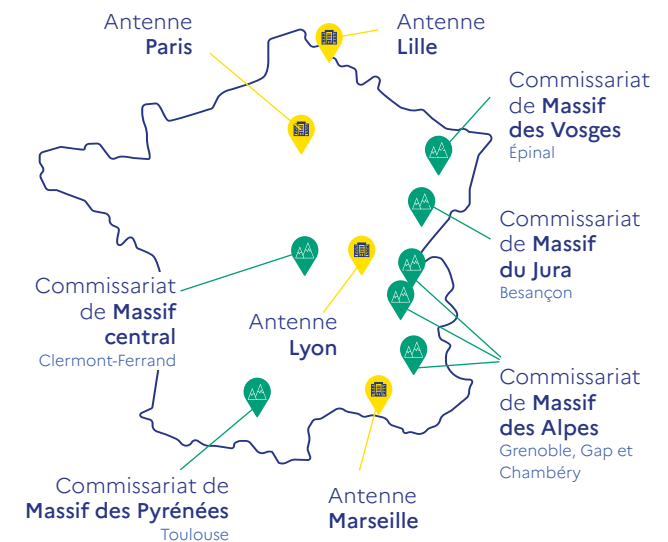
L'ANCT DANS LES TERRITOIRES

Les missions de l'ANCT

Concrétiser les projets de territoire
Elle facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...

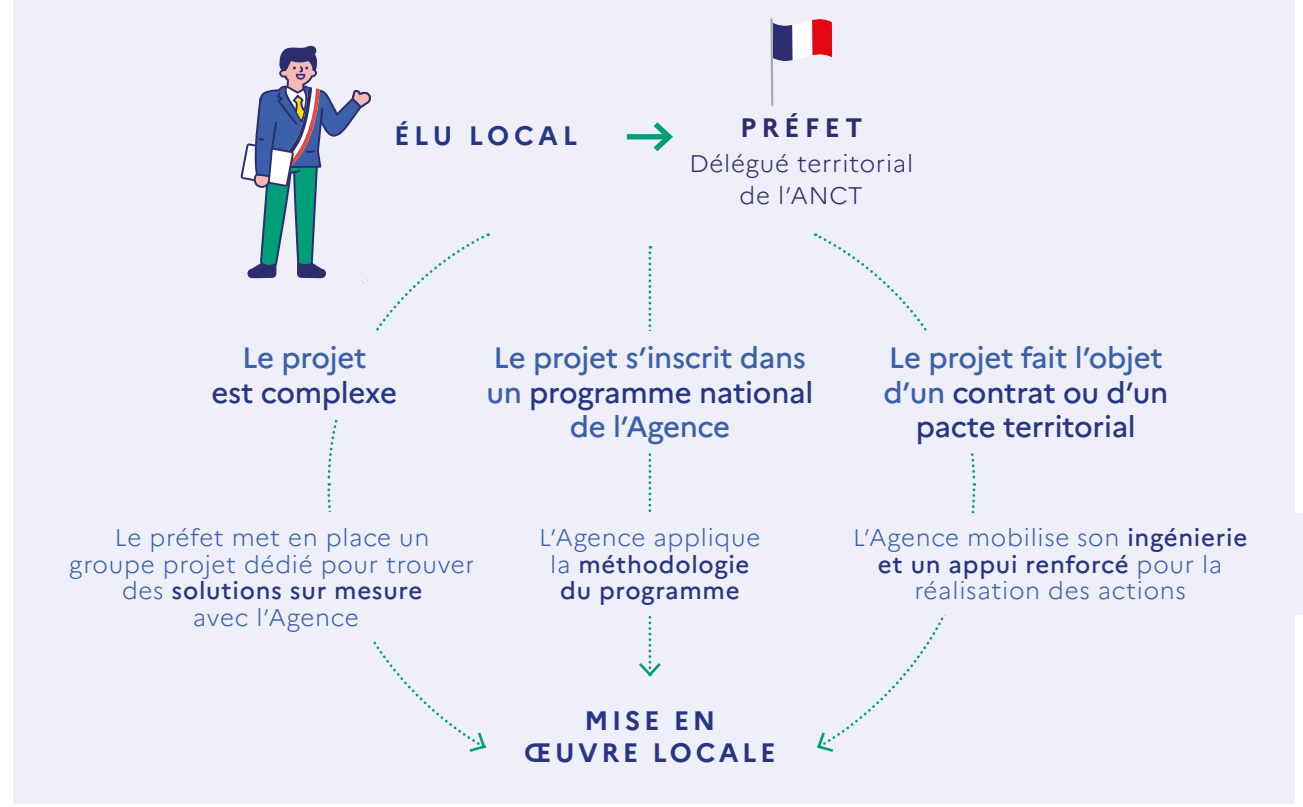
S'adapter au plus près des besoins
Elle prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

Faire face aux nouveaux défis
Transitions numérique, écologique, démographique..., elle développe des programmes d'appui innovants pour répondre aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.



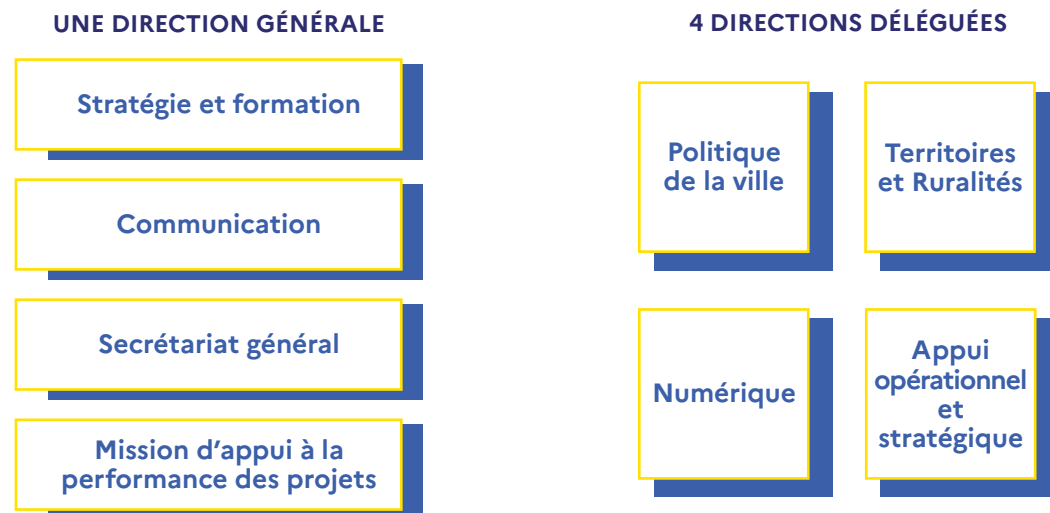
Et un délégué territorial dans tous les départements : le préfet.

Comment saisir l'ANCT ?

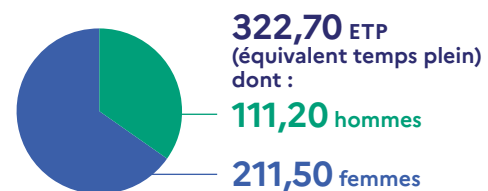
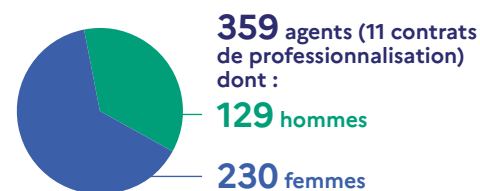


Une agence aux expertises plurielles

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



INDICATEURS SOCIAUX



Effectifs physiques au 31 décembre 2020	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires	12	80	7	1	100
Contractuels de droit public	6	166	11	1	184
Apprentis hors plafond LFI	0	8	3	0	11
MAD hors plafond LFI	1	24	0	0	25
Salariés de droit privé	1	34	4		39
Total	20	312	25	2	359

63 métiers de référence

	Moyenne d'âge	Ancienneté moyenne
Femmes	44,74 ans	8,05 ans
Hommes	45,96 ans	7,99 ans
Population globale	45,18 ans	8,03 ans

Un écosystème partenarial

Des conventions de partenariat entre l'ANCT et les cinq opérateurs majeurs nationaux ont été approuvées par le conseil d'administration de l'ANCT le 17 juin 2020. Elles ont pour objectif d'élargir son cadre d'intervention pour répondre aux attentes des territoires.

L'Ademe, elle contribue à la transition énergétique et environnementale des territoires

L'Anah, elle met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux



FAITS MARQUANTS

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

JANVIER

01/01

Installation de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

 Solidarité
Numérique

La plateforme d'aide pour vos besoins numériques du quotidien

Appelez-nous au

01 70 772 372

appel non surtaxé partout en France



MARS

Pendant le confinement, l'ANCT met en place des solutions d'accompagnement des associations de proximité et des usagers avec la plateforme Solidarité numérique.



FÉVRIER

20/02

1^{er} Comité interministériel ruralité : le Premier ministre annonce la labellisation de 30 tiers lieux en milieu rural et une enveloppe de 280 M€ pour la généralisation de la fibre optique.

AVRIL

La campagne annuelle de demande de subvention démarre pour soutenir des projets associatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour faire face aux impacts de la crise sanitaire, ces crédits augmenteront de +35 %, en 2020.

MAI



Pendant le confinement, les France Services ont assuré la continuité des services publics de proximité. Le 11 mai, elles rouvrent leurs portes au public.

JUIN

17/06

Adoption de la feuille de route de l'ANCT par le conseil d'administration et approbation des cinq conventions signées avec ses partenaires privilégiés.

JUILLET-AOÛT

Opération **Quartiers d'été** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

SEPTEMBRE

3/09

Industrie, transition écologique, numérique, égalités des chances... : l'ANCT se mobilise pour favoriser la déclinaison des mesures du **plan France Relance** dans les territoires.



8/09

3^e Rencontre nationale d'Action cœur de ville à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris.



OCTOBRE

1/10

Lancement du programme **Petites Villes de demain** à Barentin, en Seine-Maritime.

NOVEMBRE

20/11

Circulaire sur l'élaboration des **contrats de relance et de transition écologique (CRTE)** déployés avec l'appui de l'ANCT, de ses délégués territoriaux et du Commissariat général au développement durable.

24-25-26/11

L'ANCT lance la plateforme collaborative **La Grande Équipe**, le 2 novembre. Elle met en réseau des communautés d'acteurs qui agissent au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.



DÉCEMBRE

8/12

Lancement du **Club de l'ingénierie**.

15/12

Assemblée générale de **Territoires d'industrie** : 500 entreprises, collectivités et opérateurs en visioconférence, en présence des ministres Jacqueline Gourault, chargée de la Cohésion des territoires, et d'Agnès Pannier-Runacher, chargée de l'Industrie.

1 APPUI OPÉRATIONNEL ET STRATÉGIQUE

“ La direction Appui opérationnel et stratégique a notamment pour mission l’accompagnement sur mesure des collectivités territoriales, qui n’ont pas trouvé localement l’ingénierie pour mener à bien leurs projets. Saisis par les délégués territoriaux, nous nous efforçons de répondre aux besoins exprimés. Notre objectif consiste à les aider à se repérer dans une offre de services en ingénierie devenue très touffue.



Pour jouer ce rôle de boussole et « d’absorbeur » de complexité, nous avons, d’une part, constitué des réseaux de partenaires au niveau local et national, qui peuvent fournir leur expertise. Nous nous sommes, d’autre part, organisés en interne pour apporter directement certaines réponses. Nous ne sommes pas là pour nous substituer aux acteurs de l’ingénierie déjà installés dans les territoires, mais pour les faire connaître et, si besoin, proposer une offre sur mesure complémentaire.”

Agnès REINER,
directrice générale déléguée Appui opérationnel et stratégique



VISION GLOBALE, ACTIONS LOCALES



Inauguration de l'espace commercial Le Verbeau à Châlons-en-Champagne, le 24/09/2020

DYNAMIQUES DE RÉSEAU

Créés et animés par les préfets dans chaque département, les comités locaux de cohésion territoriale sont des réseaux de partenaires locaux. Ils jouent un rôle d'éclaireur de premier niveau pour aider les collectivités territoriales à mieux identifier les ressources locales en ingénierie, en fonction de leurs projets.

La direction Appui opérationnel et stratégique poursuit le même objectif, au niveau national, en assurant l'animation et la coordination de deux réseaux complémentaires :

- le Comité national de coordination qui réunit, tous les mois, les cinq opérateurs partenaires de l'ANCT (Ademe, Anah, Anru, Cerema et Banque des territoires) ;
- le Club de l'ingénierie, lancé en décembre 2020, qui rassemble plus largement les acteurs nationaux de l'ingénierie publique et privée.

En tant que délégués territoriaux de l'ANCT, les préfets de département sont les relais locaux de l'Agence. Ils saisissent la direction Appui opérationnel et stratégique quand ils n'ont pas trouvé de solution locale – expertise ou ressources – pour accompagner les projets des collectivités de leur territoire.

Organisée en pôles, la direction met en place un accompagnement sur mesure qui peut prendre différentes formes : prise en charge opérationnelle d'une restructuration commerciale, mise à disposition de données socio-économiques, activation de partenaires externes ou encore création de dispositifs innovants et collaboratifs... Elle assure, enfin, un rôle de coordination des fonds européens (lire p. 40-41).

Environ
150
10 M€

saisines transmises, en 2020, par les préfets de département pour un accompagnement sur mesure

de budget consacré à l'ingénierie. En 2021, ce budget est multiplié par deux

TEMPÊTE ALEX Faire face à l'urgence

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. En octobre 2020, la tempête Alex frappe le département des Alpes-Maritimes et cause de lourds sinistres dans les communes des vallées de la Roya et de La Vésubie.

Le conseil départemental a sollicité l'aide financière de l'ANCT pour recruter des chefs de projet afin de conduire les actions de reconstruction : remise en état ou reconstruction de routes, ponts et tunnels, reconstruction des réseaux de fibre optique et de téléphonie fixe...

Face à l'urgence de la situation, l'ANCT a adapté la nature de son accompagnement pour répondre au besoin de renfort humain sur le terrain. En complément du financement du recrutement de chefs de projet, elle a proposé au département des Alpes-Maritimes de mobiliser ses ressources en interne, celles de ses opérateurs et ses marchés d'ingénierie. Il s'agit d'accompagner certains projets de reconstruction et de mener une réflexion stratégique et prospective sur l'avenir du territoire."

Juliette BISARD,
chargée de mission territoriale,
Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'ANCT

Dès novembre, une subvention de 60000 euros a ainsi été mise en place pour participer au financement de deux chefs de projet experts – un urbaniste-environnementaliste et un ingénieur génie civil –, rattachés à la nouvelle agence technique départementale. Ils vont piloter les opérations, en coordination avec la préfecture des Alpes-Maritimes et le préfet délégué à la reconstruction.

L'ANCT a également financé la totalité du recrutement d'un chef de projet coordonnateur, chargé de mettre en œuvre la contractualisation État-collectivités en faveur de la reconstruction.



© F. Adamo/Cerema Méditerranée

PROJETS ET APPUI OPÉRATIONNEL Du sur-mesure sur tous les territoires

L'ANCT apporte un accompagnement sur mesure aux projets structurants des collectivités nécessitant un appui à l'échelle nationale, à défaut de réponse des structures d'ingénierie locales. Après un temps d'échange entre l' élu, le préfet de département et le chargé de mission territorial, l'Agence définit, en lien avec la collectivité, la façon de répondre au mieux au besoin du territoire, depuis la formalisation du projet jusqu'à sa concrétisation.

40 % des projets accompagnés avec le concours de prestataires externes

En 2020, ce sont ainsi environ 150 projets qui ont pu bénéficier de l'accompagnement de l'ANCT et de ses partenaires. Si la revitalisation commerciale et artisanale a concentré une grande partie de son intervention, la crise sanitaire a

joué un rôle d'accélérateur des projets de territoire globaux avec l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Des projets se sont aussi développés sur des thématiques diverses comme le tourisme, la mobilité, la transition écologique ou encore les projets alimentaires territoriaux.

Chaque besoin exprimé a donné lieu à une réponse adaptée. Par exemple : aide à la revitalisation du bassin d'emploi de Tulle (19) suite à la fermeture d'une usine, définition d'une stratégie touristique pour le nouveau centre œnotouristique de la commune des Riceys (10) ou étude de réhabilitation d'immeubles pour la redynamisation du centre-ville de Nemours (77)...

La montée en puissance des partenaires de l'ANCT sur les projets de territoire est, aujourd'hui, enclenchée.

PROSPECTIVE, VEILLE ET INNOVATION

Les Fabriques prospectives, lieux d'échanges et d'anticipation

Les Fabriques prospectives font partie de l'offre de services de l'ANCT. Ces séminaires collaboratifs – lieux d'échanges d'expériences et de réflexion – permettent à des territoires d'être accompagnés, individuellement et collectivement, pour travailler sur une transition (écologique, démographique, économique...) d'intérêt national et territorial.

Qui participe aux Fabriques prospectives ?

Conçues avec les associations d'élus et des partenaires experts, les Fabriques prospectives regroupent quatre à huit territoires volontaires pendant un an. En 2020, l'ANCT en a initié trois, impliquant 20 territoires.

Les élus locaux sont au cœur de la démarche : ils mobilisent, notamment, un groupe de travail local (services de l'État, associations, agences d'urbanisme, chambres consulaires, habitants, entreprises...).

Quelle finalité ?

À l'issue d'une Fabrique prospective, chaque territoire dispose d'une feuille de route ou d'un programme d'action. Le travail, mené en commun, aboutit également à des préconisations d'évolutions législatives, réglementaires ou de politiques publiques.

Ainsi, les Fabriques apportent un accompagnement sur mesure à chaque collectivité et des enseignements utiles à tous. Elles sont aussi l'occasion de formuler des pistes d'évolution pour les programmes de l'ANCT.

LES THÈMES 2020

La nature, atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux

- Associations d'élus partenaires : Association des maires de France (AMF)
- Experts : Office français de la biodiversité, Direction générale des outre-mer, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
- Territoires : communes d'Awala-Yalimapo (973), Bard (42), Beurey-sur-Saulx (55) et Gornac (33)

Les sites industriels de demain

- Association d'élus partenaires : Assemblée des communautés de France (AdCF)
- Experts : CDC et Cerema
- Territoires : communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine (77), communauté de communes de Vie et Boulogne (85), communauté d'agglomération du Niortais (79), Lannion-Trégor Communauté (22), communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (30), communauté de communes du Pays du Coquelicot (80), communauté d'agglomération Provence-Alpes (04) et communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry (18)

Alimentation durable et de qualité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Associations d'élus partenaires : AdCF et France urbaine
- Experts : Anru, Comité national de liaison des régies de quartier, Direction générale des outre-mer, ministère des Solidarités et de la Santé, Terres en ville et Coline Perrin, chercheuse à l'Inrae
- Territoires : Saint-Joseph (974), Grand-Angoulême (16), Plaine Commune (93), Métropole d'Aix-Marseille (13)



“ La Fabrique prospective consacrée à la nature est liée à notre mission sur l'Agenda rural. La crise sanitaire de la Covid-19 a démontré que la nature joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre pays : elle est centrale dans la vie et l'activité productive des territoires ruraux. Celle consacrée aux sites industriels de demain s'inscrit dans notre programme Territoires d'industrie. Là encore, la crise sanitaire a révélé l'impératif d'une relocalisation industrielle. Le but, c'est que les huit EPCI participants conçoivent des sites vitrines de la relocalisation industrielle dans les territoires. La Fabrique sur l'alimentation durable, conçue avec le programme Cadre de vie, logement, mobilités, tranquillité publique, s'inscrit pleinement dans l'actualité. Elle vise à identifier des pistes d'action pour renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour les habitants des quartiers.”

Annabelle BOUTET,
cheffe du pôle Prospective, Veille, Innovation



CE QU'ILS EN DISENT...

Lors d'un séminaire de la Fabrique prospective « Villes moyennes et transition écologique », en octobre 2020, des élus locaux ont exposé l'apport de cet accompagnement.

“ La Fabrique nous permet de voir quelle pédagogie employer pour inciter nos habitants à moins prendre la voiture. Ses atouts ? Mettre en commun différentes façons de faire, dans diverses régions de France, et confronter les expériences.”

Brigitte HENRI,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges (88), chargée de la transition écologique

“ Nous avons intégré cette Fabrique pour réinterroger nos politiques publiques à l'aune de la transition et évaluer les enjeux de la sobriété foncière. Cette Fabrique nous permet de rencontrer un réseau d'acteurs avec des problématiques comparables aux nôtres et d'échanger sur nos actions.”

Guillaume FAUVET,
vice-président de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (01), chargé de la stratégie territoriale et du foncier

“ Je me suis investi dans cette Fabrique pour réconcilier économie et protection de l'environnement. Ici, on trouve une méthode, des ateliers et des points de comparaison avec d'autres territoires. C'est très enrichissant.”

Loïc BARBARAS,
vice-président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (60), chargé du développement économique



L'ANCT PROMeut LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

L'Agence nationale de la cohésion des territoires contribue, aux côtés des collectivités, à la création et au maintien de commerces de proximité, qui participent à un maillage du territoire vivant et dynamique. Ces opérations immobilières ont un impact fort sur la vie quotidienne et sur le développement économique local.

24 septembre 2020, Châlons-en-Champagne (51). Au cœur du quartier prioritaire du Verbeau, Caroline Cayeux, présidente de l'ANCT, et Benoist Apparu, maire de la ville, inaugurent le nouveau pôle commercial : moyenne surface alimentaire, bar-tabac presse, cabinet d'infirmières... L'ANCT a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce projet, cofinancé à hauteur de 956 000 euros en fonds propres.



450 LOCAUX À TRAVERS LA FRANCE

L'ANCT accompagne les collectivités et leurs équipes pour créer et pérenniser artisanat et commerce de proximité dans les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain. C'est l'une de ses expertises les plus opérationnelles. Au total, l'ANCT gère et exploite près de 450 locaux commerciaux implantés sur 50 000 m², à travers la France. L'enjeu ? Préserver des activités économiques et une qualité de vie indispensables aux habitants et à l'attractivité de leur ville. Un besoin que la crise sanitaire a accentué en mettant à mal l'activité des petits commerçants et artisans, en 2020.

“La vocation de l'Agence est d'aider les maires dans leurs projets, de les assister dans l'étude d'aménagement de sites en reconversion ou de nouveaux lieux, de les accompagner pour clarifier leurs usages et élaborer un plan de financement. L'Agence joue même un rôle de promoteur public quand aucun opérateur ne peut réaliser le projet.”

Caroline CAYEUX, présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Réuni le 10 mars 2021, le conseil d'administration de l'ANCT a validé la remise gracieuse des loyers des 450 locataires des pôles commerciaux que gère l'Agence, afin d'aider ces exploitants à faire face au confinement sanitaire.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX

Concrètement, l'Agence conduit des études de potentiel, travaille sur l'ingénierie financière et juridique, assure la maîtrise d'ouvrage, suit les travaux avec les collectivités... « Ensuite, nous gérons le pôle commercial pendant huit à dix ans, précise Éric Brigaudeau, chef de projet technique. Une fois sur les rails, nous le vendons à des investisseurs privés, convaincus par la qualité de l'exploitation et sa pérennité. » L'ANCT récupère alors une grande partie de ses fonds propres, qu'elle réinvestit dans de nouvelles opérations.

- 44 pôles commerciaux exploités**, dont 21 en propre
- 35 projets dans 35 villes**, en phase d'investissement
- 25 projets dans 25 villes**, en phase de montage



Le 3 mai 2021, à Pau (64), Caroline Cayeux, présidente de l'ANCT, et François Bayrou, maire de la ville, ont posé la première pierre d'un projet immobilier qui mêle habitat, services et entreprises sur 10 000 m². Fin des travaux : décembre 2022.



À Hem (59), l'ANCT a réalisé un équipement commercial (1,20 M€ de fonds propres), sur un ancien site industriel. Il s'inscrit dans une démarche écoresponsable (bornes de recharge pour véhicules électriques, panneaux photovoltaïques pour l'éclairage extérieur...). Inauguration en septembre prochain.



À Lunéville (54), l'ANCT a construit un tout nouveau cinéma – cofinancé avec les collectivités et les fonds européens notamment –, après la démolition de l'ancien, vétuste et fermé. Même si 2020 a été peu propice au 7^e art du fait de la crise sanitaire, ce lieu de culture participe désormais à la revitalisation de cette ville membre du programme Action cœur de ville. Prévus : 90 000 entrées par an !



À Marcq-en-Barœul (59), l'ANCT est intervenue, aux côtés des collectivités et de l'État, sur la création d'un centre de formation aux métiers de la boulangerie (757 000 €). Cuisine Mode d'emploi, l'école d'insertion professionnelle du chef cuisinier Thierry Marx, y ouvrira ses portes en septembre.

ÉCOUTE ET SUR-MESURE : LA MÉTHODE ANCT

Faciliter les projets locaux, c'est répondre à un besoin précis avec des moyens adaptés et en toute proximité. Pour cela, l'ANCT place le préfet de département, son délégué territorial, au cœur de l'action. Doté d'une connaissance fine des territoires, il accompagne les élus depuis l'idée jusqu'à la concrétisation du projet.

UN ANCRAGE LOCAL, UNE VISION GLOBALE

Lorsque la collectivité se tourne vers le délégué territorial avec une problématique rencontrée sur son territoire, elle s'ouvre un accompagnement sur mesure et transversal couvrant l'ensemble des enjeux locaux.

“ Avec l'arrivée de la ligne TGV Bordeaux-Toulouse, la commune de Castelnau-d'Estrétefonds a identifié la nécessité de restructurer sa gare et le quartier alentour. Elle a alors sollicité le préfet pour être accompagnée dans sa réflexion et concevoir une étude urbaine. La délégation territoriale de l'Agence s'est placée aux côtés du maire et du conseil municipal, pilotes du projet, pour leur apporter des clés de lecture, une méthodologie de réflexion sur le temps long et des outils, comme la création d'un partenariat avec l'établissement public foncier Occitanie. Elle a également élargi la réflexion à tout le territoire en intégrant le syndicat du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et sollicité un appui en ingénierie, via le Cerema de Toulouse, pour concevoir un plan de mobilité rural.”

Yves SCHENFEIGEL, directeur départemental des territoires de Haute-Garonne (31) et délégué territorial adjoint de l'ANCT

UN POINT D'ENTRÉE, UNE MULTIPLICITE D'ACTEURS

Une fois la réponse identifiée, le référent projet ANCT, désigné par le délégué territorial, mobilise donc les moyens existants. Il privilégie, en première instance, la ressource locale, comme les agences techniques départementales.

Ces moyens sont portés par un large éventail d'acteurs, représentés au sein du comité local de cohésion territoriale : opérateurs partenaires ANCT (lire p. 9), autres opérateurs de l'État (Agences de l'eau, Agences régionales de santé...), collectivités, entreprises publiques locales, etc.

La délégation territoriale permet d'engager la phase opérationnelle du projet et, si besoin, de solliciter la ressource en ingénierie nationale.

UNE OFFRE D'INGÉNIERIE COUSUE MAIN

L'ANCT facilite l'accès des porteurs de projets aux différentes formes, publiques ou privées, d'ingénierie stratégique, juridique, financière et technique, qu'elle recense localement ou met à disposition via ses partenaires opérateurs ou ses propres marchés d'ingénierie.

Ces marchés couvrent un large spectre de besoins pour répondre aux grands enjeux auxquels les élus locaux font face. Par exemple, les marchés d'ingénierie foncière permettent d'accompagner les collectivités dans la définition de leurs projets – requalification de friches, revitalisation des centres anciens... –, tout en favorisant l'optimisation du foncier.

LA PAROLE À

Ademe



Le Gouvernement a confié à l'ANCT, dont l'Ademe est l'un des partenaires privilégiés, le pilotage des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Regard de son président, Arnaud Leroy.

“ La collaboration entre nos deux entités est active aux niveaux national et local, et les CRTE occupent une large partie de nos échanges, afin d'articuler au mieux nos interventions dans les territoires concernés.

L'Ademe accompagne plus d'une cinquantaine de CRTE avec un contrat d'objectifs renforcé, qui muscle l'ingénierie pour opérer la transition écologique. L'ANCT, avec le Cerema, accompagne d'autres territoires avec des besoins différents.

Les CRTE sont une opportunité de consolider les bonnes pratiques déjà éprouvées avec les programmes nationaux de l'ANCT et les contrats de transition écologique. Il s'agit d'encourager le territoire à produire un projet stratégique, puis d'envisager comment l'État peut accompagner cette démarche et financer certains projets, en cohérence les uns avec les autres.

L'État et ses opérateurs mutualisent de l'expertise, du savoir-faire, de la connaissance et des financements, en particulier avec le plan de relance, pour accompagner ces démarches.”

Cerema



2020 a été l'année de préparation des offres sur mesure de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Pascal Bertheaud, directeur général du Cerema, expose ses modalités d'intervention dans les territoires.

“ Chaque territoire, chaque sujet, nécessite une approche différente. Grâce à sa proximité et sa connaissance des enjeux territoriaux, le Cerema apporte des réponses adaptées. En complément du déploiement de programmes nationaux, nous développons également une logique de sur-mesure. Dans ce cadre, les collectivités peuvent nous saisir directement et venir chercher au Cerema l'expertise qui leur manque.

Pour les actions relevant de l'ANCT, le Cerema peut intervenir selon un modèle « freemium » qui repose sur la mobilisation, dans un premier temps, d'un autofinancement de quelques jours d'expertise par le Cerema puis, dans un second temps, si la collectivité souhaite approfondir, d'un cofinancement par le Cerema de 50 % de l'étude.

Dans tous les cas de figure, l'appui apporté aux collectivités s'inscrit en complémentarité et relais de l'ingénierie locale et de l'ingénierie privée, le Cerema intervenant en amont pour aider les collectivités à définir leur projet, à expérimenter de nouvelles approches, à lever des verrous techniques...”



SOUTENIR L'ÉLABORATION DES CRTE

Lancé en novembre 2020 par le Gouvernement, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) vise à accélérer la relance et à accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires sur les six prochaines années.

Dans une circulaire adressée aux préfets, le Premier ministre mobilise les services déconcentrés de l'État dans cette dynamique de transformation, aux côtés des acteurs territoriaux, publics et privés. L'ANCT est chargée de piloter le déploiement et la mise en œuvre des CRTE sur tous les territoires de métropole et d'outre-mer, avec l'appui du Commissariat général au développement durable. L'ANCT va mobiliser ses moyens en ingénierie pour apporter un appui à 400 territoires peu dotés en ingénierie.

843

PÉRIMÈTRES DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

À date du 02 juillet 2021

Limite du CRTE
Territoire en cours de discussion



Les CRTE rassemblent progressivement les contractualisations territoriales de l'État pour simplifier l'accès aux financements des projets.

2

TERRITOIRES ET RURALITÉS



Notre ambition est de déployer, en métropole comme en outre-mer, des programmes innovants pour réduire les inégalités entre les territoires. Capables de répondre à des besoins récemment identifiés, ces programmes boîtes à outils permettent d'enclencher de réelles dynamiques de territoire et de trouver des solutions opérationnelles, là où d'autres avaient renoncé. Ils sont portés par l'intelligence, l'enthousiasme et la capacité d'animation de nos équipes, jeunes, issues d'horizons divers et particulièrement volontaires. Elles réussissent à faire bouger des montagnes ! En lien avec nos partenaires et avec plusieurs ministères, elles arrivent à créer des liens sur le terrain et à fédérer les énergies afin d'aboutir à des résultats concrets que, séparément, les acteurs locaux ne parvenaient pas à obtenir. Cette alchimie délicate, qui a résisté aux contraintes de la crise sanitaire grâce à la mobilisation de tous, se trouve renforcée, aujourd'hui, par le moteur que constitue le plan de relance."



Jérôme GUTTON,
directeur général délégué Territoires et Ruralités



UNE PANOPLIE D'OUTILS EFFICACES



© HM, Duclos/ANCT

PARTENARIATS MULTIPLES

Services centraux de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, opérateurs partenaires de l'ANCT, mais aussi La Poste, la Caf, Action logement, l'Assurance maladie... Les acteurs impliqués dans la réussite des programmes de la direction Territoires et Ruralités s'avèrent très nombreux, avec pour singularité de fonctionner sur des périmètres géographiques larges.

6

grands programmes d'appui aux collectivités déployés pour revitaliser les territoires

La direction déléguée Territoires et Ruralités répond à la diversité des besoins exprimés, localement, qu'il s'agisse de travailler à la revitalisation des cœurs de ville, à la réindustrialisation ou au retour des services publics dans les territoires. Elle mobilise pour cela une boîte à outils pluridisciplinaires et s'appuie sur la réactivité et l'engagement de ses relais locaux que sont les préfetures, les sous-préfetures et les Directions départementales des territoires.

FRANCE SERVICES **Toujours plus près des usagers**

Le réseau des France Services poursuit son déploiement sur tout le territoire, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Avec 1304 structures labellisées depuis 2020, la montée en puissance du dispositif se confirme. Elle concrétise la volonté du Gouvernement : offrir à chaque Français un service public de qualité à moins de 30 minutes de son domicile.

La qualité France Services

Lorsque l'on se rend dans une France Services, on accède à un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain. Les France Services proposent un socle de services communs relevant de neuf organismes (ministères de l'Intérieur, de la Justice, Finances publiques, Pôle emploi, CNAF, CNAM, CNAV, MSA, La Poste). Cette qualité de l'offre est garantie par deux agents à l'écoute et formés aux différentes démarches administratives pour accompagner les usagers efficacement. Complémentaire au développement des services en ligne et du numérique sur tout le territoire, ce lien humain avec le service public, essentiel pour les citoyens, est accessible sans rendez-vous au moins 24 heures par semaine.

1304 France Services aujourd'hui en place en métropole et dans les territoires ultramarins

30 000 €/an de subvention de fonctionnement accordés à chaque France Services
80 bus France Services financés à hauteur de :
60 000 € d'investissement

Diversification et innovation

En plus de ce socle de services garanti, beaucoup de France Services développent des partenariats locaux adaptés aux besoins de leurs usagers ou spécifiques à leurs bassins de vie. Des bus France Services sillonnent ainsi les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces bus incarnent la volonté d'aller vers les citoyens pour ce nouveau réseau de service public.



Directeur du programme : Pierre BOUILLON
pierre.bouillon@anct.gouv.fr

TERRITOIRES D'INDUSTRIE **La reconquête industrielle en action**

Le programme Territoires d'industrie, copiloté par l'ANCT, a pris une nouvelle ampleur en 2020 avec le plan France Relance. Alors que la crise sanitaire a profondément affecté notre tissu industriel, un Fonds d'accélération des investissements industriels est mis en place par l'État en faveur des projets les plus structurants pour les territoires. Il est doté de 400 millions d'euros, en 2020. Au cœur du développement économique, social et environnemental de notre pays, ce programme mobilise toutes les énergies et des initiatives concrètes pour asseoir le rôle de moteur de croissance et de cohésion des 148 Territoires d'industrie.

Grâce au plan France Relance

Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires - 4^e trimestre 2020 :

448 projets d'investissements industriels accélérés dans les territoires : **69 %** situés dans des territoires fragiles
240 M€ d'aides octroyées par l'État à ces projets : **73 %** portés par des PME
2,29 Mds€ d'investissements industriels globaux
10 428 créations d'emplois attendues et **50 267** emplois maintenus

Directeur du programme : Guillaume BASSET
guillaume.basset@anct.gouv.fr

TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN 2020

- 148** Territoires d'industrie (avril 2020)
- 30** chefs de projets cofinancés par l'ANCT, déployés dans les territoires
- 119** études d'ingénierie financées par l'ANCT et la Banque des Territoires
- 1 630** projets construits par les territoires depuis le lancement, fin 2018
- 78** sites industriels clés en main labellisés (janvier et juillet)
- 245** volontaires territoriaux en entreprise (VTE) signés dans les territoires d'industrie

ACTION CŒUR DE VILLE

Une attractivité retrouvée

Trois ans après la création du programme national, les 222 villes d'Action cœur de ville sont entrées, en 2020, dans la phase de déploiement opérationnel de leur projet de territoire. Certaines d'entre elles, qui s'y étaient engagées plus tôt dans une démarche de revitalisation de leur centre-ville, voient leurs réalisations porter leurs fruits. Le futur visage de leur cœur de ville se dessine : nouveaux équipements culturels, bâtiments historiques réhabilités, logements rénovés, commerces modernisés, espaces publics réaménagés... Sur toute sa durée, Action cœur de ville permettra la concrétisation de plus de 7 000 projets.

En plus du Cnam, Action cœur de ville s'associe également avec le Conseil supérieur du notariat, Enedis et le COJO 2024 pour étendre son action.

Cette dynamique d'attractivité converge avec l'attrait croissant des Français pour les villes moyennes, renforcé lors du confinement sanitaire. Une crise qui a conduit certaines collectivités à opérer des ajustements dans leurs plans d'action en engageant des mesures d'urgence de soutien aux commerces de proximité : subventions et aides financières, aide à la digitalisation des commerces, animations commerciales... Cette souplesse du dispositif est un nouvel atout pour les villes moyennes qui s'affirment en actrices pleinement engagées dans le plan de relance à la fois économique et territorial.

5 M€ mobilisés sur cinq ans, dont 2,116 M€ engagés au 31 mars 2021

50 % des actions dédiées au patrimoine, dont 28 % pour la restauration, la réhabilitation et la réutilisation de bâtiments



3^e rencontre nationale Action cœur de ville

C'est sous le thème « Relance et résilience » que l'ANCT a convié les acteurs d'Action cœur de ville à sa 3^e rencontre nationale, le 8 septembre 2020, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, à Paris. Plus de 550 participants se sont retrouvés pour cette journée consacrée aux leviers de l'attractivité, de la qualité de vie et du rebond économique des villes moyennes.

Stands d'information des opérateurs et partenaires du programme, débats, témoignages d'élus et tables rondes ont mis en lumière des pratiques, des réalisations et des projets de redynamisation des 222 villes et d'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants.

Cette journée a aussi été marquée par l'annonce de la démarche « Territoires pilotes de sobriété foncière » par les ministres en charge de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, et de la Transition écologique, Barbara Pompili.

Directeur du programme : Rollon MOUCHEL-BLAISOT
rollon.mouchel-blaisot@anct.gouv.fr

AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE

Construire la montagne de demain

Un nouveau programme national dédié aux territoires de montagne, confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire, a été élaboré en 2020. Portés par l'ANCT, les commissariats de massif en seront les chevilles ouvrières en liaison avec les délégués territoriaux de l'Agence.

Conçu en concertation avec tous les acteurs de la montagne, au niveau national et au sein de chacun des massifs, le programme Avenir montagnes ingénierie, annoncé par le Premier ministre le 27 mai 2021, a vocation à accompagner les territoires dans leur stratégie de développement touristique pour un tourisme plus diversifié, résilient et durable.

L'ANCT apportera un appui très opérationnel à une soixantaine de territoires via son programme Avenir montagnes ingénierie, doté de 31 millions d'euros.

Relais territoriaux des actions de l'Agence en matière de développement et d'équilibre des territoires de montagne, les cinq commissariats de massif de l'ANCT ont travaillé, en 2020, à l'élaboration des contrats de plan interrégional État-régions (CPIER) 2021-2027. Les annonces du Premier ministre le 27 mai 2021 permettent de doubler les montants initialement prévus au profit de territoires de montagne.

Directrice du programme : Simone SAILLANT
simone.saillant@anct.gouv.fr



PETITES VILLES DE DEMAIN

Petites Villes, grandes ambitions !

L'Agence a lancé, en octobre 2020, son tout premier programme 100 % ANCT, dédié au soutien des petites villes. Conçu pour une durée de six ans, jusqu'en 2026, Petites Villes de demain est dédié aux communes rurales de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et qui montrent des signes de vulnérabilité. Objectif : renforcer les moyens des élus des villes et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement, et tout au long de leur mandat.

Une offre de services partenariale et évolutive

Une mobilisation d'envergure a été mise en place : plus de 30 partenaires, nationaux et locaux, ont été mobilisés à l'origine – une cinquantaine, aujourd'hui – pour constituer une gamme de services divers. Le programme bénéficie ainsi de la mobilisation, en particulier, des partenaires financiers aux côtés des ministères et de l'ANCT : la Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, et l'Ademe. L'offre de services comprend d'ores et déjà plus de 60 mesures d'accompagnement. Elle est continuellement enrichie selon les besoins exprimés par les collectivités du programme.

Le soutien accentué en ingénierie permet, notamment, aux maires des Petites Villes de demain de s'appuyer sur un chef de projet pour définir et mettre en œuvre leur projet territorial de revitalisation. Ce poste est pris en charge, à hauteur de 75 %, par un guichet unique auprès du préfet de département. Et un parcours de formation est proposé aux chefs de projet, dont un socle initial gratuit de trois jours.

Trois piliers et une approche cousue main

L'offre de services s'organise autour de trois piliers :

- un soutien en ingénierie pour aider les collectivités à définir un projet de territoire couvrant l'ensemble des problématiques locales et répondant à leurs besoins ;
- des financements sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet établi ;
- l'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de demain pour partager les expériences entre élus et acteurs locaux.

“Le rebond doit passer par une vision d'ensemble. Il nécessite la mobilisation de moyens et d'ingénierie dont ne disposent pas les petites communes. Or, le programme Petites Villes de demain apporte cette approche globale, avec une capacité d'agir dans de nombreux domaines – la mobilité et le commerce, entre autres –, grâce aux services de l'ANCT et aux opérateurs publics impliqués.”

Christophe BOUILLON,
président de l'Association des petites villes de France
et maire de Barentin (76)

3 Mds€ jusqu'en 2026

30 partenaires mobilisés

6 ans d'accompagnement des élus

1 600 binômes commune(s)-intercommunalité accompagnés

Directrice du programme : Juliette AURICOSTE
juliette.aurioscote@anct.gouv.fr



REVITALISATION DES TERRITOIRES : TOUT UN PROGRAMME !




En 2020, les territoires qu'accompagne l'ANCT ont vu leur dynamique de transformation s'accélérer. Emploi, habitat, patrimoine, accès aux services publics ou relance économique et transition écologique : les différents programmes pilotés par l'Agence s'articulent et se déclinent autour des enjeux spécifiques à un territoire, son bassin d'emploi et ses collectivités.

Du Jura à la Creuse en passant par le Gers, le Morbihan ou la Mayenne, cette approche globale se déploie progressivement au service de l'attractivité et de la cohésion des territoires.

AGENDA RURAL : LE TEMPS DE L'ACTION

Amélioration de la mobilité des jeunes par un soutien au permis de conduire, labellisation de France Services, progression de la télémedecine, recrutement de médecins salariés, soutien à la réussite scolaire des collégiens et lycéens ruraux, ouverture de Micro-Folies, aide au recrutement de jeunes diplômés pour consolider l'ingénierie dans les collectivités, soutien aux bistrot ruraux, accélération de l'accès au numérique, rénovation de petites lignes ferroviaires... Les 181 mesures de l'Agenda rural, que pilote l'ANCT, se concrétisent et dessinent une nouvelle trajectoire pour ces territoires.

Après les trois milliards d'euros alloués en 2019, l'Agenda rural s'est vu renforcé, en 2020, par le plan de relance. Lors du 2^e Comité interministériel aux ruralités, qui s'est déroulé le 14 novembre, cinq milliards dédiés à ces territoires ont été annoncés, avec des investissements accrus en faveur de la santé, des commerces de proximité et du numérique. En parallèle de la coordination et de la mise en place de mesures auprès des collectivités, l'ANCT assure le suivi de la première génération de contrats de ruralité en cours (2016-2020). Elle prépare la suivante avec les partenaires du programme.

- Cordées de la réussite**
 **24 000 jeunes ruraux** depuis la rentrée 2020, contre moins de 10 000 l'année scolaire précédente
- Projet alimentaire territorial**
 **106 projets alimentaires territoriaux labellisés**, contre 23 en 2019
- Accès aux soins de santé**
 **584 communautés professionnelles territoriales de Santé** créées en milieu rural, contre 300 sur l'ensemble de la France en juin 2019

Directrice du programme : **Simone SAILLANT**
simone.saillant@anct.gouv.fr

En 2020, l'Agenda rural a incontestablement connu une accélération de son déploiement. La nouvelle définition de la ruralité permet, enfin, de la reconnaître pour ses caractéristiques et non plus par comparaison avec les zones urbaines. Les ministères concernés sont mobilisés, et tous les préfets ont désigné un référent ruralité et élaboré une stratégie. Nous sommes régulièrement en contact avec eux, ainsi qu'avec les collectivités et les acteurs économiques et sociaux. Nous mesurons concrètement la prise en compte grandissante des besoins des territoires ruraux."

Patricia ANDRIOT et Géraldine DEROZIER, cheffes de projet Agenda rural à l'ANCT

UNE REVITALISATION À GRANDE ÉCHELLE

La revitalisation des territoires est à l'œuvre partout en Europe. Davantage centrée sur les bassins industriels en déclin au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Pologne, cette action se déploie à grande échelle en France à travers plusieurs programmes nationaux, dont Territoires d'industrie, Petites Villes de demain et Action cœur de ville.

En Haute-Marne (52), le centre historique de Joinville se révèle sous un nouveau jour. Six ans après l'AMI centres-bourgs, la ville lauréate, labellisée Petite Ville de demain, poursuit un travail de fond tant sur le bâti, le commerce, le patrimoine que les équipements publics. Un projet urbain de taille qui permet de restaurer l'état sanitaire du bâti et de redynamiser le tissu commercial du cœur de ville.



Territoire d'industrie, le bassin industriel de Lacq (région Nouvelle-Aquitaine) transforme ses friches de l'industrie chimique en projets d'économie circulaire et d'énergie propre, verte et locale. Développées avec des industriels, ces nouvelles activités représentent un levier pour stimuler l'économie et favoriser la création d'emplois, l'innovation et expérimenter de nouvelles solutions technologiques.

L'ANCT nous a accompagnés sur l'ingénierie pour pouvoir démarrer en force ainsi que sur le financement du projet. Il y a eu une écoute permanente pour comprendre nos difficultés et trouver des solutions, en lien avec les services de l'État."

Antony KOENIG, chef de projet urbanisme à Joinville



Intégrée à **Action cœur de ville, Limoges (87)** a créé une nouvelle place centrale combinant valorisation du patrimoine et création contemporaine. Un cœur de ville polyvalent qui accueille les activités de la vie quotidienne ainsi que des événements culturels tout au long de l'année.

Chef de pôle : **Mohamed TOUCHI**
mohamed.touchi@anct.gouv.fr

ANIMER LE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'EXPÉRIENCES ENTRE TERRITOIRES

Lors de sa mise en place, l'ANCT a développé une véritable offre de services destinée aux services de l'État, des collectivités territoriales et, plus largement, de tous les citoyens. Elle vise à partager les expériences des territoires et à leur fournir des ressources pour mener à bien leurs projets de développement.

UNE DIVERSITÉ DE SERVICES PROPOSÉS

Ainsi, l'ANCT dispose de deux observatoires – l'Observatoire des territoires (OT) et l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) – et d'une équipe dédiée à la cartographie, rattachés au pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Ses équipes analysent les dynamiques de territoire, traitent de la donnée, l'interprètent et, surtout, mettent à disposition des collectivités et des professionnels des applications interactives facilitant l'accès à la connaissance. Le but est que les acteurs locaux puissent eux-mêmes se saisir de ces outils pour dresser le portrait de leur territoire, par exemple grâce à la nouvelle plateforme de l'Observatoire des territoires ou l'édition de cartes thématiques (cartothèque).

L'Agence propose par exemple des outils de diagnostics territoriaux comme Sofie (emploi des femmes) et donne accès à des bases adresses des quartiers prioritaires de la politique de la ville (SIG Ville).

LE SERVICE CARTOGRAPHIE, UNE PLUS-VALUE AU SEIN DE L'ANCT

Les productions cartographiques sont incontournables pour la territorialisation de données ou la compréhension d'une problématique complexe. Nos trois collègues cartographes apportent un appui substantiel aux équipes des observatoires (contexte socio-économique ou analyses spatiales) et aux équipes en charge de programmes d'actions. L'ANCT est reconnue pour la qualité de ses cartes aux différentes échelles et ses diverses modalités de représentations, ainsi que pour ses cartes interactives. Ce sont des outils très efficaces de visualisation, pour des données en permanente évolution.

Publication clé du pôle, en 2020, l'Atlas des départements – constitué de chiffres clés, graphiques et cartes – permet une connaissance rapide du profil d'un département et la comparaison avec d'autres départements ou sa région. Pour en savoir plus, un QR code permet d'accéder, pour chaque département, à des portraits de territoires plus détaillés et actualisables, sur le site de l'Observatoire des territoires."

Sylviane LE GUYADER,
cheffe du pôle Analyse et diagnostics territoriaux

LE NUMÉRIQUE EN COMMUN !


L'année 2020 a consacré la nécessité de recourir au numérique, dans tous les territoires. L'ANCT aide les collectivités territoriales à s'outiller à travers deux dispositifs participatifs.

Numérique en commun(s). L'édition nationale du Nec 2020 a permis à une large communauté d'acteurs de partager leurs expériences, le 20 novembre, à Lyon, puis en ligne durant un mois.

Au cours de l'année, huit Nec ont été organisés par des acteurs locaux. L'objectif : coconstruire les outils partagés de l'inclusion numérique, penser les évolutions des usages numériques et structurer une gouvernance au service des territoires et de leurs habitants.

L'Incubateur des territoires. L'ANCT a animé une plateforme participative à disposition des collectivités pour créer, développer et déployer des services publics numériques rendus disponibles pour chacune d'entre elles : mon.incubateur.anct.gouv.fr.

 **1,2M** de sessions ouvertes

 **550 000** visiteurs par an. C'est la fréquentation des sites Internet des observatoires (OT et ONPV), du SIG Ville et de la cartothèque ANCT

cartotheque.anct.gouv.fr



DES OUTILS POUR S'INSPIRER ET PARTAGER SES EXPÉRIENCES

La projétothèque

Le site de l'ANCT présente des projets et des réalisations de collectivités et d'acteurs locaux que l'Agence accompagne. Il s'agit d'un partage d'expérience à découvrir à travers des fiches de cas pratiques, des témoignages et des reportages.

79 fiches projets élaborées en 2020.

Les Rendez-vous de l'Agence

Pour créer du lien en pleine pandémie, l'Agence a lancé, en novembre 2020, des rendez-vous avec des webinaires thématiques, courts et interactifs. Après un temps de présentation d'un expert de l'ANCT, la parole est donnée à un élu invité. Les élus, acteurs locaux ou services de l'État peuvent poser leurs questions et partager leurs expériences.

Trois rendez-vous de l'Agence en 2020.

DES PUBLICATIONS MARQUANTES

En 2020, l'ANCT a soutenu et réalisé des études dans un cadre partenarial avec des ministères, association d'élus, universitaires ou opérateurs de l'État, comme :

- *Les Fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales* – ANCT/CESAER Inrae ;
- *Bien vivre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville* – rapport ONPV 2019 ;
- *La France en douze portraits* – rapport OT 2019-2020 ;
- *Le Baromètre de la cohésion des territoires* – ANCT/OT.

LA PAROLE À

Anru

L'Anru participe à un groupe d'évaluation du NPNRU*, aux côtés de l'ANCT via son Observatoire national de la politique de la ville (ONPV). Nejma Monkachi, directrice générale adjointe de l'Anru, revient sur cette démarche.

“ L'Anru déploie et assure le suivi du NPNRU ; l'ONPV évalue le programme avec un positionnement indépendant. Le groupe de travail qu'il pilote permet un échange régulier, indispensable à la réalisation de ces missions complémentaires, avec tous les acteurs du renouvellement urbain.”

Comment les expertises des deux agences se complètent-elles ?

La cohésion des territoires est bien au cœur de l'Anru. Il est donc légitime, et utile pour ces territoires, que l'action des deux agences s'articule bien. Il s'agit de conjuguer le renouvellement urbain avec les politiques publiques dont l'ANCT a la responsabilité notamment les Cités éducatives, Action cœur de ville ou l'intervention sur les surfaces commerciales et artisanales.”

Cette collaboration va déboucher sur une étude sur le Relogement dans les programmes de rénovation urbaine.

L'évaluation réinterroge l'action publique en vue de son amélioration. Le groupe de travail nourrit cette démarche en tant que lieu d'expression et de confrontation des points de vue. L'étude sur le relogement a mis en évidence celui des bénéficiaires du NPNRU, afin d'assurer un relogement de qualité dans le NPNRU.”

* Nouveau Programme national de renouvellement urbain.

3

POLITIQUE DE LA VILLE

2020 aura été une année de transformation pour l'administration centrale que nous étions jusqu'alors. Désormais, nous répondons à une logique d'intervention, plus opérationnelle : celle d'une agence.



La direction déléguée à la Politique de la ville, avec l'investissement sans faille qui a été celle de ses équipes, a su relever le défi. Les liens étroits tissés avec les territoires et les acteurs ont permis de répondre de manière adaptée et efficace aux besoins des habitants des quartiers prioritaires. Avec, pour objectif cardinal, l'amélioration de la vie quotidienne de ces publics, les équipes ont su démontrer leurs capacités d'adaptation et d'innovation : dès le début de la crise sanitaire que nous connaissons, des dispositifs d'urgence ont été mis en place en des temps records. Forts de nos savoir-faire vérifiés sur le terrain, nous avons pu contribuer à penser la sortie de crise. Désormais, les réseaux d'acteurs locaux que nous animons bénéficient pleinement de nos nouvelles méthodes de travail, qui ont connu une mutation indéniablement accélérée par un contexte inédit."

François-Antoine MARIANI,
directeur général délégué Politique de la ville



DEUX APPROCHES POUR UNE POLITIQUE PLUS OPÉRATIONNELLE



Neuville-lès-Dieppe (76)

TASK FORCE

Au sein de ses équipes, et avec les autres directions de l'ANCT comme avec ses partenaires locaux – associations, services déconcentrés de l'État et élus notamment –, la direction déléguée à la Politique de la ville réunit le plus souvent possible, autour de la même table, tous les acteurs concernés par un même sujet. Elle privilégie une organisation en task force qui favorise davantage l'efficacité des projets déployés.

1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville
5,5 millions d'habitants concernés

Les moyens déployés par la direction déléguée à la Politique de la ville sont, à la fois, thématiques et transversaux. Tandis que ses quatre grands programmes déploient des dispositifs orientés sur les grands champs d'intervention de l'action publique qui permettent de répondre aux enjeux auxquels font face les habitants des quartiers prioritaires (Emploi, formation et développement économique ; Éducation et petite enfance ; Lien social et image des quartiers ; Cadre de vie, logement et tranquillité publique), ses missions « Grande Équipe de la réussite républicaine » et « Soutien à la vie associative » interviennent de façon plus décloisonnée, plus transversale.

CITÉS DE L'EMPLOI Une coordination renforcée pour l'emploi

En 2020, 24 territoires ont été labellisés « Cité de l'emploi ». Ils couvrent 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville, au total. Dans ces territoires, les demandeurs d'emploi sont au cœur d'une démarche de collaboration inédite entre l'ensemble des acteurs de terrain, institutionnels ou associatifs. Leur mission : proposer une prise en charge sur mesure pour permettre à ces personnes de mieux bénéficier des dispositifs existants et ainsi faciliter leur accès ou leur retour à l'emploi.

L'ANCT est chargée d'animer les échanges entre les Cités de l'emploi et de capitaliser les bonnes pratiques.

“ Les Cités de l'emploi n'ont pas vocation à se surajouter aux autres dispositifs, mais de mieux coordonner l'intervention des différents acteurs du territoire. En réactivant cette collaboration, les personnes éloignées de l'action publique reviennent au centre de l'action, dont le but est de leur donner accès aux mesures renforcées par le plan de relance.”

Alix HUMBERT,
cheffe de projet Cités de l'emploi, à l'ANCT

Un collectif élargi

La Cité de l'emploi, pilotée par le préfet et le représentant de la collectivité, fédère les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, du développement économique mais aussi les centres d'action sociale, les bailleurs sociaux, des associations de proximité ou les autres collectifs tels que les Cités éducatives (lire p. 38-39). Cette méthode d'action, adaptée aux réalités locales, vise à toucher les personnes les plus éloignées de l'action publique.

Des aides aux territoires

Cette collaboration doit contribuer, sur la base d'un diagnostic commun, à renforcer l'accès aux dispositifs en place et à construire localement des mesures spécifiques sur des besoins identifiés et non couverts.

Pour appuyer cette démarche, le ministère chargé de la Ville mobilise 100 000 euros par Cité de l'emploi. Cette enveloppe va à l'animation territoriale et à la coordination de parcours (financement d'une équipe dédiée, par exemple), mais aussi à de l'ingénierie de projet sur les solutions complémentaires à mettre en place.

Directrice du programme : Léa GISLAIS
lea.gislais@anct.gouv.fr



ÉDUCATION Mon stage de 3^e

Janvier 2020 - L'ANCT accueille une promotion de dix élèves des collèges André-Chénier et Louis-Pasteur, situés dans un quartier prioritaire de Mantes-la-Jolie (78). Présentation des métiers, échanges avec les équipes et travaux sur des cas concrets ont permis aux collégiens de mieux appréhender le champ d'action de l'Agence. Temps fort du stage : une rencontre avec le ministre chargé de la Ville.

Cet engagement s'intègre dans « Mon stage de 3^e ». Ce dispositif, que pilote l'ANCT, permet aux collégiens de 3^e du Réseau éducation prioritaire d'accéder à des stages de qualité. Le but : favoriser leur émancipation et combattre les déterminismes sociaux en découvrant des métiers, des administrations et des entreprises.

Grâce à un large réseau de partenaires, 30 000 stages sont proposés à près de 124 000 élèves, chaque année, sur la plateforme nationale monstagedetroisieme.fr : 15 000 dans le secteur public et 15 000 dans le privé. L'ANCT finance huit associations chargées de collecter les offres de stage et d'accompagner les entreprises, les établissements scolaires et les élèves.

Année scolaire 2019-2020

Plus de **3 000** entreprises mobilisées sur le territoire national, dont **76** entreprises du PaQte
14 724 élèves ont bénéficié d'un stage en présentiel et 3 992 d'une session à distance

Continuité éducative

Alors que l'enseignement à distance s'est imposé à tous lors du confinement sanitaire, de fortes inégalités d'accès à l'outil informatique sont apparues sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers prioritaires. Pour lutter contre la fracture numérique et aider les familles à faire l'école à la maison, l'ANCT a fait preuve d'une grande réactivité en mettant en œuvre des mesures spécifiques assurant la continuité éducative.

35 000 ordinateurs et connexions Internet aux élèves non équipés
35 000 livres aux enfants dans le cadre de la continuité éducative

Directeur du programme : Frédéric BOURTHOMIEU
frederic.bourthoumieu@anct.gouv.fr

QUARTIERS D'ÉTÉ – QUARTIERS D'AUTOMNE Ré-activités !

Conçue par le Gouvernement et pilotée par l'ANCT, l'opération Quartiers d'été – prolongée avec Quartiers d'automne – développe une offre d'activités et de services pour les périodes de vacances scolaires. Née dans un temps record pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire, en 2020, elle s'adresse aux familles des quartiers prioritaires, particulièrement touchées par les conséquences économiques et sociales de la Covid-19.

+35 %

d'activités financées par l'ANCT dans les quartiers prioritaires, par rapport à 2019, pour Quartiers d'été-Quartiers d'automne

Une mobilisation exceptionnelle

Face à l'urgence de la situation, le Gouvernement a accru les moyens matériels, financiers et humains consacrés aux habitants des quartiers : 110 millions d'euros alloués à l'opération Quartiers d'été et 50 millions à Quartiers d'automne.

Pour assurer leur mise en œuvre, l'ANCT a engagé un travail renforcé avec les services de l'État et les représentants des acteurs de terrain, notamment les têtes de réseaux associatives. Ce lien très étroit entre le national et le local a permis d'identifier, avec précision et rapidité, les besoins des habitants et de leur apporter une réponse adaptée au sortir du confinement.

Apprentissage, découverte et solidarité

Des initiatives nouvelles ont ainsi été mises en place, et d'autres, existantes, se sont vues renforcées pour accroître la



portée de dispositifs déjà déployés dans les quartiers prioritaires, aux côtés des collectivités et des associations.

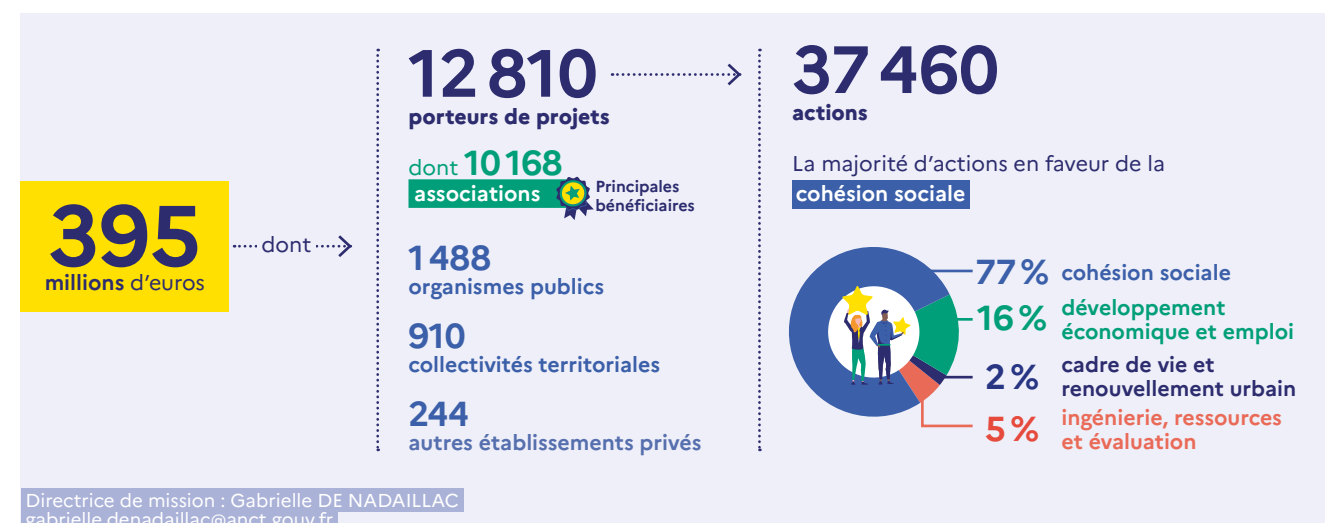
Colos apprenantes, École ouverte, formations professionnelles qualifiantes, Micro-Folies, animations sportives et culturelles mais aussi présence d'adultes-relais, services publics renforcés, bourse d'aide au permis de conduire... Au total, 580 000 jeunes des quartiers ont bénéficié d'au moins une action en 2020, soit plus d'un jeune des quartiers prioritaires sur trois âgé de 6 à 24 ans.

Directrice du programme : Hélène CHAPET
helene.chapet@anct.gouv.fr

"Cet été j'ai pu participer au programme Colo apprenante. On travaillait surtout les mathématiques et le français. Et on a aussi fait certaines activités comme du kart dans la nature et de l'accrobranche. Cela m'a permis de sortir de ma bulle au lieu de rester collé devant un écran de téléphone ou une console de jeux."

Yasser,
collégien à Montbéliard (25)

LES SUBVENTIONS 2020 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES Des ressources pour l'équité

Depuis son lancement en 2001, l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'est affirmé comme une ressource essentielle au déploiement des stratégies menées dans le cadre des contrats de ville et des projets de renouvellement urbain. Alors qu'il s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022, l'ANCT a travaillé, en 2020, au prolongement du dispositif pour deux ans. Objectif : faire de l'abattement de TFPB une ressource complémentaire au volet cadre de vie des contrats de ville.

Une répartition équilibrée entre les actions de gestion courante du patrimoine et les actions répondant à un besoin spécifique du quartier.
(Source : Outil TFPB Quartiers, moyenne établie sur 2017-2019)

Des actions concrètes au service des habitants des quartiers

Les organismes HLM bénéficient de cet abattement pour les logements locatifs situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dès lors, ils s'engagent à développer des programmes d'action triennaux autour de huit axes, dont l'organisation d'une présence de proximité, l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ou, encore, la réalisation de petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

GRANDE ÉQUIPE DE LA RÉUSSITE RÉPUBLICAINE Tous unis pour les quartiers

Après plusieurs mois de travail, l'ANCT lance, le 2 novembre 2020, la plateforme collaborative « La Grande Équipe ». Responsables associatifs, élus locaux, chefs de projet politique de la ville, délégués du préfet, agents de l'État, conseillers citoyens mais aussi chefs d'entreprise et habitants engagés pour les quartiers peuvent désormais se retrouver en ligne pour agir ensemble au service de la réussite des quartiers.

La plateforme permet à chacun d'accéder à des informations et des outils communs, d'élargir ses contacts et de partager ses bonnes pratiques et son expérience. Une mise en réseau qui favorise l'émergence de nouvelles communautés d'acteurs et d'actions concrètes, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

lagrandeequipe.fr

Directrice de mission : Anne BEAUCHESNE
anne.beauchesne@anct.gouv.fr

Ces actions, formalisées dans une convention annexée au contrat de ville, sont un levier majeur de renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces ressources ont pu être mobilisées facilement en période de confinement afin d'apporter une aide de première urgence aux habitants les plus vulnérables, particulièrement les personnes âgées. L'ANCT assure le suivi de leur bon déploiement.

Une année pour préparer l'avenir

Sur l'année 2020, l'ANCT s'est attachée, en coordination interministérielle et avec l'État local, à la pérennisation de cette mesure. Concrètement, une identification fine – département par département – des difficultés et de l'avancement des nouvelles conventions a été réalisée.

Cette étape permet, pour cette année 2021, de développer des méthodes de suivi adaptées, de favoriser l'implication des habitants et d'orienter l'usage de cet abattement sur des thématiques émergentes.

Un investissement moyen de
183 € par logement

Directrice du programme : Sabrina ABDI
sabrina.abdi@anct.gouv.fr



De nombreux événements, organisés en visio-conférence, ont accompagné le lancement de la plateforme pour accueillir les différentes communautés d'acteurs et les sensibiliser aux enjeux de la politique de la ville.

3 205 inscrits
140 communautés de travail
18 210 visites
2 461 contenus publiés



© HM, Duclos/ANCT

LES CITÉS ÉDUCATIVES

Pour les 700 000 jeunes des quartiers prioritaires concernés, les Cités éducatives sont plus qu'un label. Elles s'invitent dans leur vie quotidienne à travers des actions concrètes qui changent progressivement leur rapport à l'école, leur regard sur la communauté éducative, mais aussi leur confiance en eux et leur perspective de vie dans la société.

Être soutenu quand on ne croit plus en ses chances de réussite, partager ses objectifs pédagogiques avec ses parents, suivre au quotidien ses avancées avec un parrain, libérer ses blocages par l'expression artistique, donner du sens aux valeurs républicaines, découvrir le monde de l'entreprise, se reconnecter à la ville qui nous entoure...

Grâce à une alliance éducative inédite, les acteurs de la communauté éducative des quartiers labellisés – État, collectivités locales, parents, associations, périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges... – ont agi ensemble, en 2020, pour renforcer l'égalité des chances, l'émancipation individuelle et le vivre-ensemble. Dans un projet global et partagé qui s'inscrit dans tous les temps et lieux de vie, ils ont apporté un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune pour contribuer à sa réussite sociale et éducative.

L'ANCT assure la coordination nationale des 80 Cités éducatives, bientôt 126 courant 2021, puis 200 d'ici 2022. Elle met son ingénierie au service des projets menés et évalue leurs résultats concrets.



© HM, Duclos/ANCT

TROIS GRANDS OBJECTIFS

CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE
Là où elle est particulièrement attendue, l'école doit être attractive et rayonnante sur son environnement.

PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE
Autour de l'école, construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES
Aider les enfants et les jeunes à trouver les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.



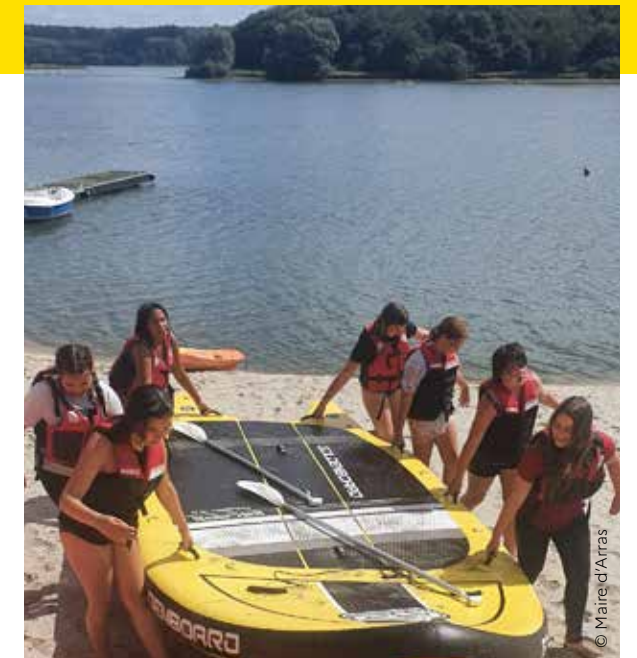
© HM, Duclos/ANCT

CORBEIL PLEIN CIEL

Sur le plateau de Corbeil Plein Ciel, en Seine-et-Marne (77), le projet de Cité éducative est copiloté par la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, l'Éducation nationale et la préfecture. Parmi les dispositifs menés, un bus de la réussite éducative a été créé pour sillonner le territoire dès 2021. Axé sur des thèmes tels que la santé, la parentalité ou les loisirs, ce bus sera l'occasion d'aller vers les « publics invisibles » pour offrir un accompagnement aux jeunes de 0 à 25 ans, ainsi qu'à leur famille.

ET AUSSI EN 2020...

- À Paris 20^e, un conseil des enfants est associé à l'action déployée par la communauté éducative
- À Strasbourg les conseils de quartier des délégués de classe participent à des actions de codesign d'espaces éducatifs ou de mentorat d'enfants plus jeunes
- À Grigny, un espace équipé sert de médiapôle pour la formation des enseignants
- À Blois, des cafés des parents sont organisés
- À Rennes, un conservatoire à rayonnement régional ouvre ses portes au cœur du quartier.



© Maire d'Arras

ARRAS

Outre des activités sportives dans le cadre du projet de la Cité éducative d'Arras, dans le Pas-de-Calais (62), l'école élémentaire Pierre-Curie et l'association radio PFM ont mené un projet de découverte des médias et d'initiation au sens critique.

Les élèves ont conçu une émission de radio et expérimenté le micro-trottoir sur les thèmes du harcèlement et du racisme. Des sujets d'actualité qui touchent les enfants et les interrogent dès leur plus jeune âge. L'émission a été diffusée à l'antenne et en podcast.

“La Cité éducative est un accélérateur de particules de la bienveillance que l'on essaie d'apporter aux jeunes pour offrir un accompagnement sur mesure, qui remet en selle et évite parfois les sorties de route, et pour organiser un parcours de réussite qui, sans la mobilisation collective, serait difficile voire impossible. C'est un outil qui resserre les liens de ceux qui doivent travailler ensemble au service de l'enfant.”

Frédéric LETURQUE,
maire de la ville d'Arras

Directeur du programme : Frédéric BOURTHOMIEU
frederic.bourthomieu@anct.gouv.fr

SOUTENIR LES PROJETS DES TERRITOIRES GRÂCE AUX FONDS EUROPÉENS

Ouvrir une nouvelle crèche en milieu rural, faciliter la formation des demandeurs d'emploi, aider des femmes à créer leur entreprise, transformer une friche ferroviaire en un lieu de vie et de services ou créer une appli numérique dédiée au cyclotourisme... L'Union européenne soutient les projets des collectivités en finançant leur mise en œuvre. De son côté, l'ANCT assure la coordination des Fonds européens structurels et d'investissements (Fesi), aux côtés des régions, chargées de leur gestion.

Pour la France, les 83 programmes définis pour 2014-2020 accompagnent une grande diversité de projets locaux, répondant à trois politiques de l'Union européenne :

- cohésion économique, sociale et territoriale ;
- développement rural ;
- développement responsable de l'aquaculture et de la pêche.

En cohérence avec la politique nationale, l'ANCT fait le lien entre l'Europe et les acteurs français : collectivités locales, secrétariat général aux Affaires européennes, ministères... Un rôle d'interface mais aussi de facilitatrice puisqu'elle leur apporte un appui technique en matière de réglementation, de communication, de formation et d'évaluation. L'Agence veille également au respect des engagements nationaux dans le cadre de l'Accord de partenariat.

MOBILISER DES RESSOURCES CONTRE LA COVID-19

En 2020, l'action de l'ANCT sur les fonds européens a pris une dimension toute particulière. Dès le début de la crise sanitaire, l'Agence s'est mobilisée pour apporter des solutions et tenter de minimiser les conséquences pour les autorités de gestion des fonds et les collectivités bénéficiaires :

- analyse des possibilités réglementaires pour l'utilisation des fonds en réponse à la crise ;
- accompagnement des autorités de gestion, d'audit et de certification ;
- dialogue constant avec la Commission européenne et les autorités françaises pour remonter les besoins des territoires ;
- étude de la mobilisation des fonds pour l'aide aux entreprises ;
- partenariat avec Bpifrance sur le lancement des prêts rebonds à destination des entreprises.



1 projet

toutes les 3 minutes

cofinancé par les fonds européens, en France



27,5 Mds€

de crédits européens

consommés et 2,5 Md€ restent à investir



92%

des fonds européens

2014-2020 engagés sur des projets locaux (au 31/12/2020)

Ainsi, grâce à l'allègement de la réglementation sur ses domaines d'attribution par l'Union européenne – la santé n'étant pas une compétence européenne –, les fonds européens ont pu notamment financer l'achat de masques sanitaires. Par exemple, en Bretagne, 1900000 masques ont ainsi été commandés fin mars, puis distribués début avril aux personnels de santé, médicaux et paramédicaux des 59 communes de communes et agglomérations de la région. En région Bourgogne-Franche Comté, 10 millions d'euros ont permis d'acheter masques et équipements médicaux et sanitaires pour les hôpitaux.



SOUTENIR LA RELANCE

Ce soutien aux territoires, accompagné sur le terrain par l'ANCT, s'est vu renforcé par le plan React-EU : 3,9 milliards d'euros alloués à la France pour encourager une reprise résiliente, numérique et écologique de l'économie. Avec cette enveloppe supplémentaire, les collectivités pourront financer des projets à 100 % sur fonds européens, notamment dans les domaines de la santé et de l'aide aux PME.

En complément de ces nouveaux fonds pour la politique de cohésion, l'Union européenne soutient le plan France Relance à hauteur de 40 milliards d'euros, sur les 100 milliards du plan. L'ANCT coordonne ces deux leviers de financement au bénéfice des projets de territoire.



LE COLLECTIF QUI FAIT GRANDIR LES PROJETS

Depuis 2002, URBACT

– programme de coopération territoriale européenne – est consacré à la recherche de solutions partagées, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les villes sur le développement urbain durable. La Commission européenne en a confié la gestion à la France pour le compte des 27 États membres et de deux États partenaires (Suisse et Norvège).

Le programme développe différentes actions spécifiques pour le renforcement de capacités des villes par :

- la mise en réseau de villes développant un plan d'action intégré et le transfert de bonnes pratiques ;
- l'accès à une communauté de pratiques et une connaissance des grandes thématiques urbaines ;
- l'aide à l'animation d'une communauté d'échange et au lien entre les acteurs européens et français.

Près de 45 collectivités françaises ont participé aux réseaux d'échanges URBACT.



Mathieu COPERE - Point de contact national URBACT
urbact-fr-lux@anct.gouv.fr

4 NUMÉRIQUE

“ La crise sanitaire a confirmé, aux yeux de tous, la place indispensable du numérique dans la société et dans l'économie. Du télétravail aux téléconsultations, sans oublier le maintien des liens sociaux qu'il a favorisé, le numérique a contribué de manière décisive à la capacité de résilience des territoires. 2020 aura été, à ce titre, un puissant accélérateur de changement ! Paradoxalement, cette année de crise aura aussi ouvert aux collectivités territoriales de nouvelles perspectives de développement. Pour nombre d'entre elles, notamment en milieu rural, l'accès au numérique devient un levier d'attractivité et d'inclusion, de nature à rééquilibrer les rapports de force géographiques. L'ANCT est donc plus que jamais déterminée à déployer tous les moyens nécessaires pour résorber les fractures numériques et accompagner les collectivités locales dans la transition numérique de leur territoire.”



Laurent ROJEY,
directeur général délégué Numérique



DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE : CONCILIER ÉQUIPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT



© HM. Duclos/ANCT

TRANSVERSALITÉ

Forte de son expertise en matière d'infrastructures et de services numériques, la direction déléguée au Numérique vient également renforcer les autres politiques publiques portées par l'ANCT. Elle intervient ainsi dans le cadre des programmes dédiés, notamment, à la ruralité, aux villes moyennes et à la politique de la ville.

Transversal par nature, le numérique tisse des liens entre les territoires et entre les politiques publiques.

570 M€

mobilisés en 2020 pour renforcer le déploiement du THD,

dont **240 M€**

issus de France Relance

Les programmes conçus par l'ANCT pour réduire la fracture numérique portent non seulement sur le déploiement d'infrastructures afin d'améliorer la couverture Internet, fixe et mobile du territoire, mais aussi sur la mise en œuvre de dispositifs de proximité pour accompagner la montée en compétences des quelque 13 millions de personnes éloignées des usages numériques, en France. Tandis que France Relance, le plan de relance gouvernemental, consacre d'importants financements pour relever ce double défi, l'ANCT diversifie ses actions, encourage l'innovation locale et le partage d'expériences entre les territoires.

FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT FRANCE MOBILE

La couverture numérique s'intensifie

Le déploiement massif des infrastructures numériques s'est encore amplifié en 2020. Les programmes France Très Haut Débit et France Mobile poursuivent leurs objectifs de couverture Internet, fixe et mobile, sur les territoires, en particulier les moins denses. Fibre optique et 4G s'invitent progressivement dans le quotidien de tous les Français.

Soutenir le déploiement en temps de crise

L'ANCT a adapté son offre de services pour accompagner au mieux les acteurs de terrain et encourager la poursuite des chantiers, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire :

- pour France Très Haut Débit, versement anticipé des subventions, afin de soutenir la filière du déploiement de la fibre ;
- pour France Mobile, mise en place d'une plateforme de signalement, afin de favoriser la reprise des déploiements et faciliter – en lien avec les opérateurs et les collectivités – l'obtention des autorisations administratives nécessaires aux travaux sur les réseaux fixes et mobiles.

Année record !

2020 affiche une croissance record du nombre de locaux rendus raccordables à la fibre : 5,8 millions de lignes de fibre optique déployées (+19 % par rapport à 2019) et un nombre d'abonnés à la fibre qui passe la barre des 10 millions. Désormais, plus de la moitié des abonnés à Internet disposent du très haut débit et plus de la moitié des locaux du territoire sont raccordables à la fibre.

Sur le mobile, les investissements des opérateurs se sont concrétisés, en 2020, avec 96 % du territoire couvert en 4G, contre 89 % auparavant.

Dans les zones rurales, 579 nouveaux sites mobiles ont été mis en service grâce au dispositif de couverture ciblée, sur les 2658 identifiés et priorités par les territoires.



ET DEMAIN ?

800 sites mobiles au moins identifiés en 2021 et 2022, puis **600 par an** les années suivantes



Jusqu'à 150 € d'aide pour accéder au bon haut débit

Le dispositif « Cohésion numérique des territoires », piloté par le programme France Très Haut Débit, aide les particuliers et les entreprises non couverts par les réseaux filaires à s'équiper d'une solution de connectivité sans fil, en attendant l'arrivée de la fibre.

En juillet 2020, le Gouvernement a élargi la zone d'éligibilité du dispositif afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre. 28 000 communes comptant au moins un local sans bon haut débit filaire sont désormais concernées.

DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Plan France Très Haut Débit

Cohésion numérique

(aide de 150 € au maximum pour l'achat, l'installation ou la mise en œuvre de l'équipement)

Plus de 14 500 installations, en 2020, pour l'accès au bon haut débit sans fil, contre **12 000** en 2019

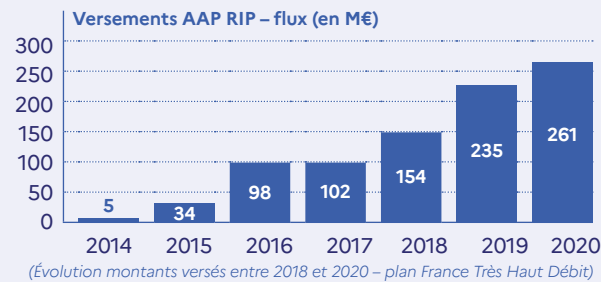
Locaux raccordables en très haut débit

1 898 301 de locaux rendus raccordables, en 2020, dans les zones rurales grâce au soutien du programme France THD, soit 40% de plus qu'en 2019

Projets

7 décisions de financement signées par le Premier ministre pour un montant de plus de **180 M€**

Subventions versées aux porteurs de projet par l'appel à projets Réseaux d'initiative publique



Plan France Mobile

Couverture ciblée

2 658 sites, identifiés par les territoires, à couvrir par les opérateurs en 24 mois, au maximum

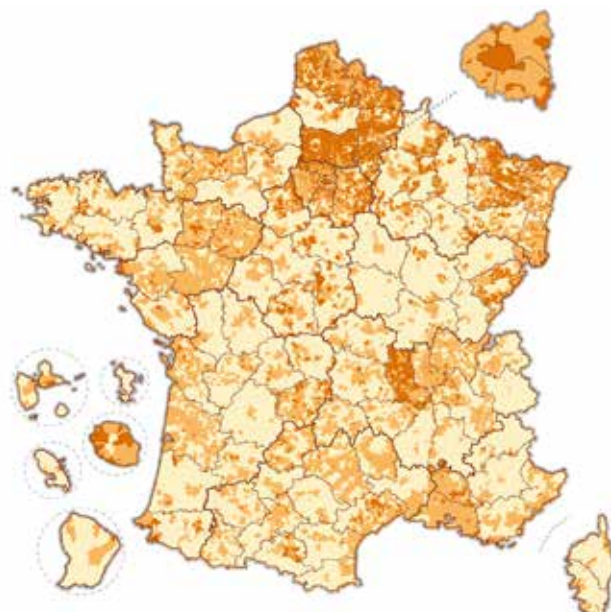
4G fixe

510 sites identifiés par arrêtés à fin 2020

Avec le plan France Relance
570 M€ pour accélérer la généralisation de la fibre optique sur le territoire national, dont **240 M€** issus de France Relance :

- 420 M€ pour finaliser la généralisation
- 150 M€ pour les raccordements complexes

Directeur du programme : Zacharia ALAHYANE
 zacharia.alahyane@anct.gouv.fr



Part de locaux* raccordables à la fibre par commune, au quatrième trimestre 2020
 * locaux à usage d'habitation ou d'activité

- 95 à 100 %
- 0 à 95 %
- 0 %



Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur par commune, au quatrième trimestre 2020

- 100 %
- 90 à 100 %
- 50 à 90 %
- 10 à 50 %
- inférieure à 10 %

Sources : Arcep 2020 ; ANCT DGD Numérique - ANCT Cartographie juin 2021

INCUBATEUR DES TERRITOIRES Histologe, une solution simple et efficace contre le mal-logement

Faire du numérique un outil de lutte contre le mal-logement en France, c'est le défi lancé par Histologe, start-up d'État portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans le cadre de son Incubateur des Territoires. Sa vocation : faciliter la détection, le signalement, l'évaluation, l'envoi d'alertes et le suivi des logements pour accélérer la prise en charge du mal-logement. Actuellement expérimentée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64), l'application Histologe est accessible sur smartphone, tablette et ordinateur. Elle permet aux locataires qui rencontrent des difficultés dans leur logement, ou aux propriétaires, d'intervenir directement sur la situation vécue.

Ce nouveau service public numérique incarne l'ambition de l'Incubateur des Territoires : accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires dans la création et le passage à l'échelle nationale de services publics numériques de qualité et à fort impact pour les usagers.

173 signalements enregistrés dans l'agglomération paloise depuis le 1^{er} juillet 2020
75 % sont en cours de résolution par les collectivités

Cheffe de projet de la mission : Bérengère AUJARD
 berengere.aujard@anct.gouv.fr



Avec l'Incubateur, on part de besoins très concrets des territoires, tels que la problématique du mal-logement pour Histologe, et on étudie ensuite l'opportunité d'un déploiement auprès de plusieurs collectivités. Notre objectif est d'en faire des outils de référence au niveau national, issus chacun de l'investigation d'une problématique par une collectivité.

Bérengère AUJARD,
 cheffe de projet de l'Incubateur des Territoires à l'ANCT

FABRIQUES DE TERRITOIRE Des lieux à fort impact territorial

Nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation citoyenne et des initiatives collectives à l'ère du numérique, les tiers lieux poussent les frontières des grandes agglomérations... Ils se déploient progressivement dans les territoires périurbains, ruraux ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2020, on comptait 190 Fabriques de territoire labellisées depuis le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt par le Gouvernement, en 2019. Au total, 300 sont attendues d'ici 2022.

Les Fabriques de territoire constituent des lieux de ressources pour le réseau de tiers lieux des territoires. Professionnalisées, elles contribuent à soutenir la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local, mais aussi à promouvoir une nouvelle vision de l'apprentissage par le « faire ensemble » et à accompagner la montée en compétences numériques de tous les publics, notamment les personnes âgées et les personnes en insertion.

L'an dernier, ces lieux et leurs équipes, devenus de véritables plateformes de services, ont fait la preuve de leur rôle dans la vitalité des territoires. Très mobilisés, ils ont activement participé à la lutte contre les effets de la crise sanitaire : distribution de tablettes numériques, d'ordinateurs et de clés 4G, création de la hot-line nationale de médiation Solidarité numérique, organisation de soutien scolaire dans leurs locaux, ainsi que fabrication de masques, visières, blouses, gel hydroalcoolique et autres matériels pour les hôpitaux.

Les Fabriques de territoire s'inscrivent dans le programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens », déployé par l'ANCT.

190 Fabriques labellisées avec une répartition conforme aux objectifs : **50 %** en territoire rural et **50 %** en quartiers prioritaires

3/4 des Fabriques installées dans des lieux existants et 1/4 dans de nouveaux lieux

2 Fabriques sur 3 sont portées par des associations

Directrice du programme : Marthe POMMIÉ
 marthe.pommie@anct.gouv.fr



L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Quand le numérique redevient une opportunité pour tous et non plus un frein, les fractures s'effacent et l'égalité des chances progresse dans notre société. C'est tout le défi du programme Société numérique de l'ANCT. En favorisant la montée en compétences des 13 millions de Français éloignés des usages du numérique et en outillant les collectivités pour leurs stratégies d'usages et services numériques, l'Agence renforce la cohésion sociale, éducative et économique dans tous les territoires.

Faire des démarches administratives ou rechercher un emploi en ligne, téléconsulter un médecin, maintenir un lien social, accéder à une offre culturelle, travailler à son domicile, faciliter la continuité éducative... Si le numérique s'invite toujours plus dans le quotidien des Français, la crise sanitaire de 2020 l'a rendu essentiel au fonctionnement de la société.

Pour lever les freins à son ancrage auprès de tous les publics et sur tous les territoires, l'ANCT assure la coordination nationale d'actions en faveur de l'inclusion numérique, du déploiement de dispositifs comme le Pass numérique et de l'outillage des collectivités et des professionnels de la médiation numérique.

Cet engagement s'est encore renforcé avec le plan France Relance qui mobilise 250 millions d'euros pour apporter une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, selon leurs besoins et en proximité de chez eux. L'ANCT soutient ainsi les initiatives existantes autour de trois axes :

- le recrutement de 4000 conseillers numériques France Services formés et financés par l'État;
- le soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités de formation aux habitants;
- la généralisation d'outils simples et sécurisés indispensables aux aidants.

"Pas de connexion, pas d'outil, pas de maîtrise de ces outils : ce sont les trois causes de l'exclusion numérique. Or, la solidarité numérique est un enjeu national. Et l'inclusion numérique doit être l'un des éléments des schémas départementaux d'accessibilité des services au public. Les conseillers numériques France Services peuvent, par exemple, former les citoyens ou accompagner les commerçants de proximité au e-commerce."

Claude RIBOULET, président du conseil départemental de l'Allier et président de la commission Numérique de l'Assemblée des départements de France

LE PASS NUMÉRIQUE

En 2020, l'ANCT a lancé sa 2^e vague d'appel à projets permettant aux collectivités d'acquérir des Pass numériques, qu'elle cofinance à hauteur de 50 %. Grâce à cette aide financière de l'État, 87 collectivités lauréates élaborent des actions avec des structures de médiation numérique : associations de proximité, tiers lieux, centres sociaux, espaces France Services...

Remis ensuite aux personnes éloignées du numérique sous forme de carnets de chèques d'une valeur de 10 € chacun, le Pass leur permet de suivre gratuitement une formation près de chez elles.

- 87 collectivités et groupements de collectivités lauréats
- 22 M€ mobilisés
- 2 millions de Pass numériques déployés et 400 000 personnes accompagnées

SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE : AIDER LES USAGES NUMÉRIQUES DU QUOTIDIEN

Pilotée par l'ANCT, avec l'appui opérationnel de la Med-Num, et financé par France Relance, la plateforme Solidarité numérique propose des ressources pour guider les usagers dans leurs démarches (tutoriels, bonnes pratiques...). Cet outil pédagogique encourage l'autonomie dans les usages numériques du quotidien. Il est complété d'un numéro d'appel téléphonique (01 70 772 372) : des professionnels de la médiation numérique accompagnent à distance les utilisateurs.



À Évry-Courcouronnes (91), l'association Pimms Évry Cœur Essonne, labellisée France Services par l'ANCT, travaille sur le déploiement du Pass numérique avec la ville. Elle propose des ateliers gratuits à un public éloigné des outils numériques et bénéficiaire du Pass numérique. Accompagnés par deux ou trois médiateurs numériques, ces ateliers offrent une formation collective tout en accompagnant individuellement chaque personne selon ses besoins.

AIDANTS CONNECT : SÉCURISER ET FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Le service numérique Aidants Connect permet à un professionnel habilité (travailleur social, agent public d'accueil, médiateur numérique...) de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne qui ne parvient pas à les faire seule, via une connexion sécurisée (confidentialité et sécurité des données). Expérimenté en 2020 par l'ANCT par son Incubateur des territoires (lire p. 47), ce service se déploie par vagues territoriales en 2021.



LABO SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE : SOUTENIR LE PARTAGE DE CONNAISSANCES

Outil collaboratif, le Labo Société numérique est un espace de travail voué à qualifier et quantifier les mutations sociétales portées par le numérique. Il apporte une information détaillée et scientifique (étude, indicateurs, analyse, etc.), issue d'une grande diversité d'acteurs.

Une montée en puissance qui se confirme en 2021

Depuis sa création, l'ANCT continue de mener ses programmes de développement des territoires à un rythme soutenu. Pour répondre aux besoins des collectivités, de leurs acteurs et aux priorités du Gouvernement, 2021 impulse une dynamique ambitieuse et continue.



513

projets accompagnés sur mesure (dont élaboration des CRTE), depuis la création de l'Agence ; 90 d'entre eux portent sur le commerce



80%

du territoire couvert par la fibre optique, en 2022, grâce à la mobilisation de l'État de 3,57 Md€, dont 240 M€ dans le cadre de France Relance



810

sites de couverture mobile ciblée en service, en juin 2021

LE PLAN DE FORMATION NATIONAL

« VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ »

Destinée essentiellement aux professionnels et aux bénévoles associatifs ainsi qu'aux agents en lien avec le public, la formation s'inscrit dans une démarche de compréhension des divers enjeux du principe de laïcité. D'une durée de deux jours et s'appuyant sur un kit pédagogique décliné au niveau national, elle promeut et améliore la mise en application du concept dans le quotidien des personnes formées.

À ce jour, 320 formateurs ont déjà formé un réseau de 2 200 personnes pouvant dispenser la formation. Depuis 2015, 50 000 personnes ont été accompagnées.

Objectifs 2021

- Multiplier par 2 le nombre de personnes formées par an, soit 40 000 personnes
- Élargir les bénéficiaires de la formation aux personnes en lien avec les familles et aux éducateurs sportifs
- Augmenter les crédits alloués à la formation

Conseillers numériques

Aujourd'hui, près de 13 millions de Français restent éloignés du numérique. Pour les accompagner dans leurs usages du numérique du quotidien, 4 000 conseillers numériques France Services seront recrutés et financés dans le cadre du plan France Relance. En juin 2021, on compte 700 conseillers numériques recrutés et 200 en formation.



Prise en charge à **100%** par l'État de la formation des conseillers numériques



15% de création d'emplois dans le secteur du numérique

INFOS

2021

Revitalisation commerciale

Le 3^e comité de pilotage du dispositif « **100 foncières** » entérine, le 25 janvier, la création d'un fonds de restructuration des locaux d'activité dans les territoires fragiles. Doté de 60 millions d'euros sur 2021-2022, il est géré par l'ANCT.

Des prestations d'ingénierie gratuites

Le conseil d'administration de l'ANCT approuve, le 10 mars, un principe fort : la gratuité des prestations d'ingénierie de l'Agence pour **les communes de moins de 3 500 habitants**.

Pacte Ardennes

Le 15 mars, le 10^e comité directeur du pacte Ardennes marque les deux ans de sa signature. Reconquête industrielle, emploi, numérique, formation, culture, santé ou tourisme fluvial... : **89 actions initiées** pour développer l'attractivité de ce territoire.

Industrie

L'État et les régions renforcent le Fonds d'accélération des **investissements industriels** dans les territoires : +298,50 M€. Un coup de pouce pour accélérer la reconquête industrielle dans les Territoires d'industrie, programme que copilote l'ANCT.

France Services

Lancement de la campagne « **France Services, proche de vous, proche de chez vous** », le 14 avril. Le but : faire connaître ce service de proximité au plus grand nombre, citoyens et élus, et inciter ces derniers à en ouvrir sur leur territoire.

Petites Villes de demain

Les 1^{res} rencontres nationales se déroulent, le 22 avril, en ligne. Elles permettent à **plus de 1 000 participants** de poser leurs questions par chat sur les modalités et les services du programme.

Académie des territoires

Créée pour favoriser l'accès à la formation des élus des petites et moyennes villes, l'Académie accueille sa 1^{re} promotion le 20 mai, sur le campus de Sciences Po, à Paris. **21 élus de l'Hexagone et d'outre-mer** débutent leur formation certifiante : « Être un décideur territorial à l'heure des grandes transitions ».

Le Joli mois de l'Europe

La fête de l'Europe se déroule en mai pour mieux parler d'Europe aux citoyens et faire découvrir des projets qu'elle finance. L'ANCT participe à l'organisation de cette **opération, à travers la France**, avec une nouveauté, cette année, une Web TV.

Cités éducatives

Du 25 mai au 4 juin, Le Printemps des Cités éducatives propose des rencontres virtuelles aux acteurs de la communauté éducative, impliqués dans les 126 Cités éducatives. Cette année, **46 nouvelles cités** vont être labellisées dans 37 départements.

Avenir montagnes ingénierie

Le Premier ministre présente le plan interministériel Avenir montagnes, le 27 mai, à Bourg-Saint-Maurice (73). L'ANCT et ses cinq commissariats de massif en sont l'un des moteurs en termes d'ingénierie, avec le programme d'appui Avenir montagnes ingénierie : 31 M€ pour **accompagner une soixantaine de territoires** en transition.

Soutien aux stations de ski

La France compte environ 250 domaines skiables, dont les remontées mécaniques ont été fermées du fait de la crise sanitaire. La Commission européenne a donné son feu vert à la demande du Gouvernement d'**indemnisation des exploitants**. Les cinq commissariats de massif de l'ANCT instruisent les demandes des exploitants, jusqu'au 30 juin.

L'ANCT organise ses 1^{res} Assises de l'ingénierie !

Cet événement dématérialisé se déroule du 28 juin au 9 juillet. L'objectif ? Valoriser, auprès des collectivités, les acteurs de l'ingénierie et leur capacité d'**accompagner les projets de territoire**.

Volontariat territorial en administration

Le VTA permet aux collectivités territoriales des zones rurales de se doter de compétences en ingénierie, en recrutant de **jeunes diplômés**, avec une aide financière de l'État. Clôture de la 1^{re} période de recrutement : le 30 juillet. Contact : vta@anct.gouv.fr

Rencontre nationale Action cœur de ville

Pour cette 3^e édition, le programme de l'ANCT donne rendez-vous aux 222 villes moyennes, **le 7 septembre prochain**, à la Cité de l'architecture, à Paris.

Cités de l'emploi

Après une phase d'expérimentation, les Cités de l'emploi s'étendent à **60 nouveaux territoires**. Opérationnelles à l'automne 2021, ces 60 nouvelles cités permettront d'assurer la couverture de 84 territoires d'ici la fin d'année.

